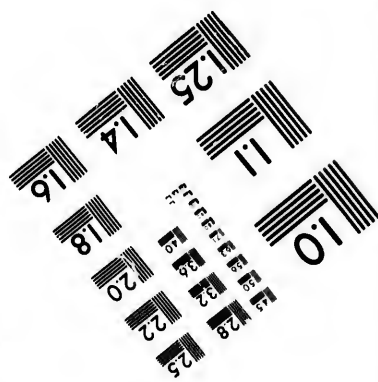
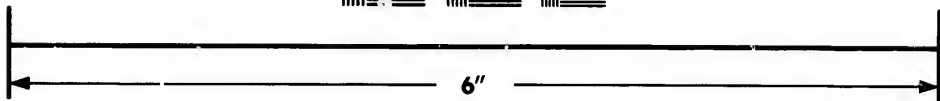
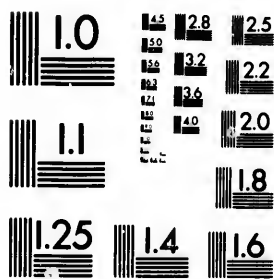


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1982

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

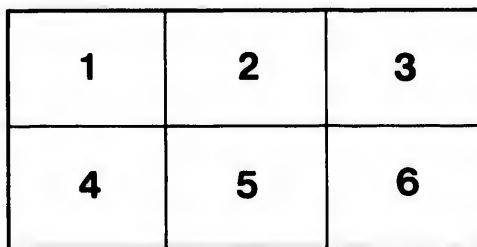
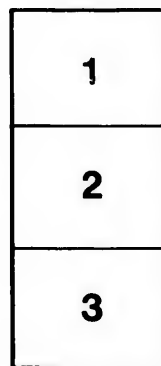
Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

errata
to

pelure,
on à



32X

L

Q

L'

M

May

A

Chez G

Ar
No
420
Sur
1772

ALMANACH

DE

QUEBEC,

POUR

L'ANNÉE

M, DCC, LXXXII.

1782

Major Auguet-Latour

A QUEBEC:

Chez GUILLAUME BROWN, sur la
Grande Côte.

EPOQUES pour l'Année 1782.

ON compte depuis la création du Monde jusqu'à la venue de *Jesus Christ*, 4000 ans.

Depuis le Déluge universel jusqu'à présent, 4126 ans.

Depuis la Naissance de N. S. *Jesus Christ*, 1782.

Depuis la correction du Calendrier Grégorien, 200 ans.

Et du Regne de GEORGE III. Roi de Grande-Bretagne, &c. 22 ans.

COMPOST ECCLESIASTIQUE

Nombre d'Or,	16.	} Indiction,	
Cycle Solaire,	26.		} Lettre Dominic.
Epacte,	15.		

FETES MOBILES.

Septuagésime le 27 Janvier.

Cendres le 13 Fevrier.

Pâques le 31 Mars.

Rogations le 6, 7 & 8 Mai.

Ascension le 9 Mai.

Pentecôte le 19 Mai.

Trinité le 26 Mai.

Fête-Dieu le 30 Mai.

Avent le 1 Décembre.

LES QUATRE TEMS.

Les 20. 22. 23. Fév. | Les 18. 20. 21. Sep

Les 22. 24. 25. Mai. | Les 18. 20. 21. De

1782.
du Mond
rist, 400
qu'à pro

S. Fe

ier Grég

Roi de

RIQUE

minic.

S.

M S.

. 21. Sep

. 21. De

Marie Louise Amelon
me de Michel La Lime, navigateur
Pault au Mabelot

es Dou
 ♄ Le
 ♃ Le
 ♀ Le
 ☿ L'E
 ♁ Le
 ♁ La
 ♁ La
 ♁ Le
 ♁ Le
 ♁ Le
 ♁ Le
 ♁ Les

LES

Saturne
 Jupiter
 Mars.
 Le Sole

FIGU

Nouvel
 Premie

Commenc
 Le Print
 L'Eté 2
 L'Auton
 r.
 L'Hiver

LES DOUZE SIGNES du ZODIAQUE.

- ♈ Le Bélier, *Aries*.
- ♉ Le Taureau, *Taurus*.
- ♊ Les Gemeaux, *Gemini*.
- ♋ L'Ecrevisse, *Cancer*.
- ♌ Le Lion, *Leo*.
- ♍ La Vierge, *Virgo*.
- ♎ La Balance, *Libra*.
- ♏ Le Scorpion, *Scorpio*.
- ♐ Le Sagitaire, *Sagittarius*.
- ♑ Le Capricorne, *Capricornus*.
- ♒ Le Verseau, *Aquarius*.
- ♓ Les Poissons, *Pisces*.

LES SEPT PLANETES.

Saturne.	♀ Venus.
Jupiter.	♃ Mercure.
Mars.	♁ La Lune.
Le Soleil.	

FIGURES des LUNAISONS.

Nouvelle Lune.	☉ Pleine Lune.
Premier quartier.	☾ Dernier quartier.

Commencement des QUATRE SAISONS.

Le Printems 20 Mars à 6h. 31m. Matin.

L'Eté 21 Juin à 4h. 46m. Matin.

L'Automne 22 Septembre, à 6h. 21m. du
r.

L'Hiver 21 Décembre, à 10h. 42m. Matin.

ECLIPSES.

Il y aura cette année deux ECLIPSES visibles à QUEBEC. La première, qui sera de Lune, commencera le 29 Mars à 2h. 7m. du matin, et finira à 4h. 49m. sa plus grande phase, qui sera de 7 doigts 3 quarts dans la partie australe de la Lune, aura lieu à 3h. 27m.—La seconde, qui sera de Soleil, commencera 19m. après midi le 12 Avril, et finira à 3h. 7m. sa plus grande phase, qui sera de 6 doigts 7m. dans la partie boréale du disque solaire, aura lieu à 1h. 53m.

Enfin, un passage de MERCURE, dont l'entrée du centre le 12 Novembre à 10h. 7m. du matin, le milieu à 10h. 48m. la plus courte distance des centres étant de 15. 42. dans la partie boréale du disque solaire; et la sortie à 11h. 28m.

EXPLICATION DU CALENDRIER.

La première Colonne contient les jours du Mois; la seconde les Fêtes; la troisième le Lever et Coucher du Soleil; la quatrième Haute Mer à Québec: Conséquemment la première ligne du mois de Janvier se lira ainsi: premier jour du Mois, — Circoncision, — le Soleil se leve à 7 heures 44 minutes; et se couche à 44 minutes avant cinq heures, — Haute Mer à 7h. 43m. du Matin.

N. B. Dans la Colonne des Fêtes le Mot vigile ne désigne que l'Office, et non le Jeûne ou l'Abstinence.

2°. La Lettre M précédé de deux Points signifie qu'on fait Mémoire de quelques Saints.

Ables à
com-
finira à
7 doigts
ura lieu
com-
a à 3h.
m. dans
h. 53m.
ntrée du
e milieu
s étant
aire; et

Mois; la
du Soleil;
mément la
premier
se leve à
vant cinq

ile ne dé-
fise qu'en

Jo	
1	CIRC
2	Octav
3	Octav
4	Octav
5	De la
D	EPIPE
7	
8	
9	
10	
11	
12	Du Din
D	1. Octa
14	Hilaire,
15	Paul H
16	Mareel.
17	Ant. Na
18	Chaire S
19	Canut,
D	2. NOM
21	Agnès.
22	Vincent
23	Raimon
24	Timothé
25	Conv. P
26	Policarpe
D	SEPTU
28	Fabien, &
29	François
30	Martine.
31	Pierre No

JANVIER a xxxi Jours.

- ☾ Le 6 à 5h 49m du Soir
 ● Le 13 à 1h 50m du Soir.
 ☽ Le 21 à 8h 6m du Matin.
 ☉ Le 29 à 4h 10m du Matin.

J	F E T E S.	L O C	H. M.
1	CIRCONCISION.	7 44 5	7 43 ^M
2	Octave Etienne, ..2M.	7 44 5	9 10
3	Octave Jean, ..M.	7 43 5	10 12
4	Octave Innocens.	7 42 5	10 38
5	De la Vigile, ..M.	7 42 5	10 55
D	EPIPHANIE, <i>Octave.</i>	7 41 5	11 22
7		7 40 5	● 4 ^S
8		7 40 5	0 56
9		7 39 5	1 56
10		7 38 5	3 9
11	..M	7 37 5	4 31
12	Du Dimanche, ..M.	7 36 5	5 46
D	1. Octave Epiphanie.	7 35 5	6 22 ^M
14	Hilaire, ..M.	7 34 5	7 34
15	Paul Hermit, ..M.	7 33 5	8 49
16	Mareel.	7 32 5	9 38
17	<i>Ant. Naiff. de la R. fêtée le 18.</i>	7 31 5	10 12
18	Chaire S. Pierre Rome, ..2M.	7 30 5	10 32
19	Canut, ..M.	7 29 5	10 36
D	2. NOM DE JESUS, ..M.	7 27 5	10 42
21	Agnès.	7 26 5	10 59
22	Vincent, &c.	7 25 5	11 45
23	Raimond, ..M.	7 24 5	0 37 ^S
24	Timothee.	7 23 5	1 42
25	Conv. Paul, ..M.	7 21 5	2 46
26	Policarpe, ..M. du 3me. D.	7 20 5	3 57
D	SEPTUAGESIME.	7 19 5	5 11
28	Fabien, &c. ..M.	7 17 5	6 14
29	François de Sales,	7 16 5	6 49 ^M
30	Martine.	7 14 5	8 3
31	Pierre Nolasc.	7 13 5	8 48

FEVRIER a xxviii Jours.

- ☾ Le 5 à 1h 55m du Matin.
 ● Le 12 à 3h 58m du Matin.
 ☽ Le 20 à 5h 36m du Matin.
 ☉ Le 27 à 4h 50m du Soir.

Jo	F E T E S.	L	O	C	H. M.
1	Ignace Mart.	7	12	5	9 34 ^M
2	Purification.	7	10	5	10 6
D	Sexagésime, Sol. Purif. ..M.	7	9	5	10 25
4	André Corfin.	7	7	5	10 46
5	Agathe. ✕	7	6	5	11 30
6	Jean Chrifost. ..M.	7	4	5	0 33 ^S
7	Romualde.	7	3	5	1 34
8	Jean de Matha.	7	1	5	2 52
9	De la Ste. Vierge, ..M	7	0	5	4 7
D	Quinquagésime.	6	58	6	5 16
11	Scholastique.	6	57	6	6 20
12		6	55	6	6 51 ^M
13	LES CENDRES. <i>2 Chants</i>	6	53	6	7 49
14	..M.	6	52	6	8 50
15	..M	6	50	6	9 29
16		6	48	6	10 2
D	I. DU CAREME.	6	47	6	10 17
18	..M	6	45	6	10 24
19		6	44	6	10 38
20	4 Temps.	6	42	6	11 13
21		6	40	6	0 2
22	4 Temps. Ch. S. Pre. à Ant. ...2M	6	39	6	1 4
23	4 Temps. ..M. à la messe.	6	37	6	2 12
D	2. Sol. Mathias.	6	36	6	3 27
25	Mathias, ..M.	6	34	6	4 35
26		6	32	6	5 42
27	<i>2 Ch.</i>	6	30	6	6 39
28		6	29	6	7 12

Jo	
1	
2	
D	3.
4	Ca
5	
6	
7	Th
8	Jea
9	Fra
D	4.
11	40.
12	Cré
13	
14	
15	
16	AN
D	De
18	Patr
19	Josep
20	
21	Beno
22	N. D
23	
D	Des
25	
26	
27	
28	Jeudi
29	Vend
30	Samec
D	PAQ

M A R S a xxxi Jours.

(Le 6 à 9h 51m du Matin.

● Le 13 à 7h 55m du Soir.

) Le 22 à 0h 40m du Matin.

○ Le 29 à 3h 27m du Matin.

J. M.	J	F E T E S.	L O C	H. M.
34 M	1		6 25 6	8 11 M
0 6	2		6 24 6	9 3
0 25	D 3.		6 22 6	9 48
0 46	4	Casimire, ..2M	6 20 6	10 21
1 30	5		6 19 6	11 11
0 33 s	6		6 17 6	11 36
1 34	7	Thomas. ..3M	6 15 6	0 24 s
2 52	8	Jean de Dieu, ..M	6 13 6	1 38
4 7	9	Françoise, ..M.	6 12 6	2 41
5 16	D 4.		6 10 6	3 45
6 20	11	40 Martirs, ..M.	6 9 6	4 47
6 51 M	12	Grégoire, ..M	6 7 6	5 46
7 49	13		6 5 6	6 43
8 50	14		6 3 6	7 10 M
9 29	15		6 2 6	8 3
10 2	16	ANNIV. CONSECR. Ev.	6 0 6	8 50
10 17	D	DE LA PASSION, Sol. Joseph.	5 58 7	9 33
10 24	18	Patrice, ..M <i>fété le 17</i>	5 57 7	10 5
10 38	19	Joseph, ..M	5 55 7	10 26
11 13	20		5 54 7	10 38
0 2	21	Benoist, ..M	5 52 7	11 0
1 4	22	N. D. de Pitié, ..M	5 50 7	11 46
2 12	23		5 48 7	0 37 s
3 27	D	DES RAMEAUX.	5 47 7	1 58
4 35	25		5 45 7	3 3
5 42	26		5 43 7	4 2
6 39	27		5 42 7	5 6
7 12	28	Jeudi Saint.	5 40 7	6 14
	29	Vendredi Saint.	5 38 7	6 44 M
	30	Samedi Saint.	5 37 7	7 46
	D	PAQUES, <i>Octave.</i>	5 35 7	8 41

A V R I L a xxx Jours.

☾ Le 4 à 6h 28m du Soir.

● Le 12 à oh 45m du Soir.

) Le 20 à 4h 10m du Soir.

☉ Le 27 à oh 14m du Soir.

Jo	F E T E S.	L O C	H. M.
1		5 34 7	9 38 ^M
2		5 32 7	10 28
3		5 30 7	11 4
4		5 28 7	11 43
5		5 27 7	0 26 ^S
6		5 25 7	1 21
D	QUASIMODO.	5 24 7	2 20
8	ANNONCIATION.	5 22 7	3 14
9	François de Paule.	5 20 7	4 8
10	Ifidore.	5 19 7	5 5
11	Léon.	5 17 7	6 0
12	Vincent Ferrier.	5 15 7	6 27 ^M
13	Herménégilde.	5 14 7	7 21
D	2. ..M	5 12 7	8 13
15		5 11 7	9 10
16		5 9 7	9 53
17	Anicet.	5 7 7	10 22
18		5 6 7	10 43
19		5 4 7	11 8
20	De la Ste. Vierge.	5 3 7	11 33
D	3. Ste. FAMILLE, ..M	5 1 7	0 22 ^S
22	Sotere, &c.	5 0 7	1 21
23	George.	4 58 8	2 27
24	Anselme.	4 57 8	3 28
25	Marc, <i>Abstin. Process.</i>	4 55 8	4 32
26	Clet, &c.	4 54 8	5 38
27		4 52 8	6 52
D	4. ..M	4 51 8	7 28 ^M
29	Pierre.	4 49 8	8 25
30	Catherine de Sienne.	4 48 8	9 39

M.
38 M
28
4
43
26 s
21
20
14
8
5
0
27 M
21
13
10
53
22
43
8
33
22 s
21
27
28
32
38
52
28 M
25
39

Jo	
1	Ph
2	Ath
3	Inv
4	Mo
D	5 S
6	Rog
7	Rog
8	Rog
9	ASS
10	Ant
11	Gré
D	
13	Néro
14	
15	
16	Octa
17	Pie,
18	Jeun
D	PEN
20	
21	
22	4 Ten
23	
24	4 Ten
25	4 Ten
D	I. T
27	Magd
28	Pierr
29	Grég
30	FET
31	

M A I a xxxi Jours.

- ☾ Le 4 à 4h 27m du Matin.
 ● Le 12 à 3h 24m du Matin.
 ☽ Le 20 à 2h 45m du Matin.
 ☉ Le 26 à 7h 44m du Soir.

Jo	F E T E S.	L O C	H. M.
1	Phil. et Jacq.	4 46 8	10 31 M
2	Athanase.	4 45 8	11 10
3	Invent. Ste. Croix, ..M	4 43 8	11 41
4	Monique.	4 42 8	0 9 s
D 5	Sol. Phil.	4 41 8	0 52
6	Rogations. Jean Porte Lat. ..M	4 40 8	1 40
7	Rogations. Stanislas, ..M	4 38 8	2 31
8	Rogations. Apparit. Mich. ..2M	4 37 8	3 23
9	ASCENSION, <i>Octave.</i>	4 35 8	4 17
10	Antonin, ..2M	4 34 8	5 11
11	Grégoire de Nazianze, ..M	4 33 8	6 12
D	..M	4 31 8	6 47 M
13	Nérée, &c. ..M	4 30 8	7 44
14	..M	4 29 8	8 42
15		4 28 8	9 39
16	Octave de l'Ascension.	4 27 8	10 25
17	Pie; ..M	4 25 8	10 53
18	Jeune. De la vig. R. Ch. née 19.	4 24 8	11 6
D	PENTECOTE, <i>Octave.</i>	4 23 8	11 24
20		4 22 8	0 9 e
21		4 21 8	0 57
22	4 <i>Tems.</i>	4 20 8	1 50
23		4 19 8	2 59
24	4 <i>Tems.</i>	4 18 8	4 3
25	4 <i>Tems.</i> ..M	4 17 8	5 14
D	I. TRINITE', ..2M	4 16 8	6 30
27	Magdelaine de Pazzi, ..M	4 16 8	7 10 M
28	Pierre Celestin.	4 15 8	8 24
29	Grégoire VII.	4 14 8	9 29
30	FETE-DIEU, <i>Octave.</i>	4 13 8	10 22
31	..M	4 12 8	10 57

J U I N a xxx Jours.

- ☾ Le 2 à 4h 36m du Soir.
 ● Le 10 à 5h 52m du Soir.
 ☽ Le 18 à 0h 10m du Soir.
 ☉ Le 25 à 2h 49m du Matin.

Jo	F E T E S.	L	O	C	H. M.
1		4	12	8	11 16 M
D	2. Après la Pentecôte, ..2M	4	11	8	11 43
3		4	10	8	0 24 s
4	Roi GEORGE III. né.	4	10	8	1 6
5		4	9	8	1 50
6	OCTAVE Fête-Dieu.	4	8	8	2 42
7	Philippe de Néri.	4	8	8	3 35
8	Norbert.	4	7	8	4 31
D	3. ..M	4	7	8	5 30
10	Margueritte.	4	7	8	6 30
11	Barnabé.	4	6	8	7 0 M
12	Jean à Facondo, ..M	4	6	8	8 0
13	Antoine de Pade.	4	6	8	9 0
14	Bafile.	4	5	8	9 56.
15	Ubalde, ..M	4	5	8	10 36.
D	4.	4	5	8	10 53
17	Venant.	4	5	8	11 9
18	Bernardin, ..M	4	5	8	11 39
19	Julienne de Falcon. ..M	4	5	8	0 30 s
20	Sylvere.	4	5	8	1 8
21	Plus long jour.	4	5	8	2 22
22	Jeune. De la Vigile, ..M	4	5	8	3 28
D	5. Solem. Jean Baptiste.	4	5	8	4 54
24	JEAN BAPTISTE, <i>Octave.</i>	4	6	8	6 11
25		4	6	8	6 48 M
26	Jean & Paul, ..M	4	6	8	8 2
27		4	6	8	9 8
28	Jeune. Léon, ..2M	4	6	8	9 59
29	PIERRE & PAUL.	4	7	8	10 32
D	6. Commémor. Paul, ..3M	4	7	8	10 44

. M.
16 M
43
24 s
6
50
42
35
4 31
5 30
6 30
7 o M
8 o
9 o
9 56
o 36
o 53
I 9
I 39
o 30 s
I 8
2 22
3 28
4 54
6 II
6 48 M
8 2
9 8
9 59
IO 32
IO 44

J. H. G.
u. c. g.

- (Le 2
- Le 1
-) Le 1
- ⊙ Le 22

Jo
 1
 2
 3
 4
 5
 6
 D
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 D
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 D
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 D
 29
 30
 31

- 1 Ofa
- 2 Vifi
- 3 Cani
- 4
- 5
- 6 O&
- D 7.
- 8 Eliz
- 9
- 10 VII
- 11 Pie.
- 12 Jean
- 13 Ana
- D 8. D
- 15 Hen
- 16 N. D
- 17 Alex
- 18 Bon
- 19 Vinc
- 20
- D 9. O
- 22 Mari
- 23 Apol
- 24 De la
- 25 Jacqu
- 26 Anne
- 27 Pant.
- D 10. S
- 29 Mart
- 30 Naz
- 31 Ignac

JUILLET a xxxi Jours.

- (Le 2 à 7h 4m du Matin.
 ● Le 10 à 10h 16m du Matin.
) Le 17 à 6h 12m du Soir.
 ○ Le 24 à 11h 43m du Matin.

(Le 31 à 11h 42m du Soir.

Jo	F E T E S.	L O C	H. M.
1	Octave Jean Baptiste, ..M	4 8 8	10 56 M
2	Vifitation, ..2M	4 8 8	11 21
3	Canicule com.	4 9 8	11 58
4		4 9 8	0 46 8
5		4 10 8	1 44
6	Octave Apôtres.	4 10 8	2 44
D 7.		4 11 8	3 46
8	Elizabeth.	4 12 8	4 56
9		4 13 8	6 3
10	VII Freres.	4 13 8	6 35 M
11	Pie.	4 14 8	7 44
12	Jean Gualbert. ..M	4 15 8	8 47
13	Anaclet.	4 16 8	9 36
D 8.	DEDICACE, Octave, ..M	4 17 8	10 11
15	Henri, ..M	4 18 8	10 34
16	N. D. du Mont Carmel, ..M	4 18 8	10 47
17	Alexis, ..M	4 20 8	11 6
18	Bonaventure, ..2M	4 20 8	11 56
19	Vincent de Paul, ..M	4 22 8	0 54 8
20	..M	4 23 8	2 5
D 9.	Oct. Dedic. Sol. Jacq. ..2M	4 24 8	3 19
22	Marie Magdelaine.	4 25 8	4 35
23	Apollinaire, ..M	4 26 8	5 54
24	De la Vigile, ..M	4 27 8	6 29 M
25	Jacques, ..M	4 28 8	7 37
26	Anne.	4 29 8	8 37
27	Pantaleon.	4 30 8	9 28
D 10.	Sol. Anne.	4 32 8	10 2
29	Marthe, ..M	4 33 8	10 21
30	Nazaire, &c. ..M	4 34 8	10 37
31	Ignaca.	4 36 8	10 48

A O U S T a xxxi Jours.

- Le 8 à 10h 24m du Soir.
- ⓓ Le 15 à 10h 15m du Soir.
- ⊙ Le 22 à 8h 44m du Soir.
- Ⓒ Le 30 à 5h 45m du Soir.

Jo	F B T E S.	L	⊙	C	H. M.
1	Pierre aux Liens, ..2M	4	37	8	11 17 M
2	Etienne.	4	38	8	0 4 3
3	Invent. Etienne.	4	40	8	1 1
D	11. Dominique, ..M	4	41	8	2 1
5	N. D. des Neiges.	4	42	8	3 7
6	Transfiguration, ..M	4	44	8	4 21
7	Cajetan, ..M	4	45	8	5 32
8	Ciriacque, &c.	4	47	8	6 38
9	Jeune. De la Vigile, ..M	4	48	8	7 8 M
10	Laurent, <i>Octave.</i>	4	49	8	8 3
D	12. ..2M <i>Canicule fin.</i>	4	51	8	8 58
12	Claire, ..M <i>Prince de Galles né.</i>	4	52	8	9 35
13	..M	4	54	8	10 7
14	Jeune. ..2M	4	55	8	10 17
15	ASSOMPTION, <i>Octave.</i>	4	57	8	10 53
16	Hyacinthe, ..2M <i>Pr. Fréd. né.</i>	4	59	8	11 46
17	Octave Laurent, ..M	5	0	7	0 49 3
D	13. Joachim. Sol. Barth. ..3M	5	1	7	1 59
19		5	3	7	3 8
20	Bernard, ..M	5	5	7	4 23
21	<i>Prince William Henry né.</i>	5	6	7	5 31
22	Octave Assomption, ..M	5	8	7	6 37
23	Philippe de Beniti, ..M	5	9	7	7 17 M
24	Barthelemi.	5	11	7	8 1
D	14. Louis, ..M	5	12	7	8 49
26	Zephirin.	5	14	7	9 32
27		5	16	7	10 7
28	Augustin, ..M	5	17	7	10 24
29	Décoll. Jean Bapt. ..M	5	19	7	10 33
30	Rose de Lima, ..M	5	21	7	10 56
31	Raimond Nonnat.	5	22	7	11 40

I. M.
17 M
4 s
I
I
7
21
32
38
8 M
3
58
35
7
17
53
46
49 s
59
8
23
31
37
17 M
I
49
32
7
24
33
56
40

Jo	
D	15. S.
2	Elien
3	
4	
5	FETI
6	
7	
D	16. N.
9	
10	Nicol
11	
12	
13	
14	Exalt:
D	17. N.
16	Corne
17	Stigm
18	4 <i>Tem</i> s
19	Janvie
20	4 <i>Tem</i> s
21	4 <i>Tem</i> s
D	18. S.
23	Lin, .
24	N. D.
25	
26	Ciprie
27	Côme,
28	Vince
D	19. M.
30	Jerôm

• SEPTEMBRE a xxx Jours.

- Le 7 à 9h 39m du Matin.
-) Le 14 à 4h 36m du Matin.
- ⊙ Le 21 à 9h 24m du Matin.
- (Le 29 à 0h 8m du Soir.

Jo	F E T E S.	L	O	C	H. M.
D	15. SS. Mart. Fluvien, &c. ..2M	5	24	7	0 34 s
2	Etienne.	5	25	7	1 32
3		5	27	7	2 32
4		5	28	7	3 45
5	FETE DU SACERDOCE.	5	30	7	4 59
6		5	32	7	6 3
7		5	33	7	6 34 M
D	16. Nativité, <i>Offave</i> , ..2M	5	35	7	7 33
9	..M	5	37	7	8 30
10	Nicolas Tolentin, ..M	5	38	7	9 17
11	..M	5	40	7	10 1
12		5	42	7	10 30
13		5	43	7	10 55
14	Exaltation Ste. Croix, ..M	5	45	7	11 49
D	17. Nom de Marie, ..2M	5	47	7	0 51 s
16	Cornelle, &c. ..M	5	48	7	2 3
17	Stigmates François.	5	50	7	3 3
18	4 <i>Tems</i> . Th. de Villeneuve, ..M	5	52	7	4 6
19	Janvier, &c.	5	53	7	5 5
20	4 <i>Tems</i> , Eustache, &c. ..2M	5	55	7	6 4
21	4 <i>Tems</i> , Mathieu, ..M	5	57	7	6 57
D	18. Sol. Mathieu, ..M	5	58	7	7 27 M
23	Lin, ..M	6	0	6	8 27
24	N. D. de la Merci.	6	2	6	9 10
25		6	3	6	9 51
26	Ciprien, &c.	6	5	6	10 19
27	Côme, &c.	6	7	6	10 38
28	Vincent.	6	8	6	10 58
D	19. Michel, ..M	6	10	6	11 30
30	Jérôme.	6	12	6	0 17 s

OCTOBRE a xxxi Jours.

- Le 6 à 8h 16m du Soir.
- ⋄ Le 13 à 11h 44m du Matin.
- ⊙ Le 21 à 4h 35m du Matin.
- ⊖ Le 29 à 5h 58m du Matin.

Jo	F E T E S.	L	O	C	H.	M.
1	Rémi.	6	13	6	1	14 ^s
2	Anges Gardiens.	6	15	6	2	19
3		6	17	6	3	24
4	François d'Affise.	6	18	6	4	27
5	De la Ste. Vierge, ..M	6	20	6	5	32
D	20. Solem. Rosaire, ..M	6	22	6	6	36
7	Bruno, ..2M	6	23	6	7	7 ^M
8	Brigitte.	6	25	6	8	8
9	Denis.	6	27	6	9	7
10	François Borgia.	6	28	6	10	3
11		6	30	6	10	39
12	De la Ste. Vierge.	6	32	6	11	13
D	21.	6	33	6	11	56
14	Calixte.	6	35	6	0	45 ^s
15	Therese.	6	36	6	1	43
16	Edouard.	6	38	6	2	39
17	Hedwige.	6	40	6	3	34
18	Luc.	6	41	6	4	30
19	Pierre d'Alcantara.	6	43	6	5	27
D	22. N. D. de VICTOIRE, ..M	6	44	6	6	24
21	Hilarion, ..M	6	46	6	6	52 ^M
22		6	48	6	7	47
23		6	49	6	8	42
24		6	51	6	9	33
25	Chryfante, &c. Ina. GEO. III.	6	52	6	10	15
26	Jeune. de la vig. ..MGEO. III ^{pro}	6	54	6	10	42
D	23. Sol. Simon et Jude.	6	56	6	11	0
28	Simon et Jude.	6	57	6	11	22
29		6	59	6	11	56
30		7	0	5	0	50 ^s
31	Jeune. De la Vigile.	7	2	5	1	39

H. M.

I 14 s
2 19
3 24
4 27
5 32
6 36
7 7 M
8 8
9 7
IO 3
IO 39
II 13
II 56
O 45 s
I 43
2 39
3 34
4 30
5 27
6 24
6 52 M
7 47
8 42
9 33
IO 15
IO 42
II 0
II 22
II 56
O 50 s
I 39

Jo	
1	TOU
2	Trép
1)	24.
4	Char
5	
6	
7	
8	Octav
9	Dédic
D	25.
11	Marti
12	Marti
13	Didac
14	André
15	Gertr
16	De la
D	26.
18	Dédic
19	Elizab
20	Felix
21	Présen
22	Cécile
23	<i>Jeune.</i>
D	27. So
25	Cather
26	Grégoi
27	Jean d
28	
29	De la V
30	André

NOVEMBRE a xxx Jours.

☉ Le 5 à 6h 32m du Matin.

☽ Le 11 à 11h 45m du Soir.

☾ Le 19 à 7h 53m du Soir.

☾ Le 28 à 0h 4m du Matin.

Jo	F E T E S.	L O C	H. M.
1	TOUSSAINT, <i>Octave.</i>	7 3 5	2 35 s
2	Trépassés.	7 5 5	3 40
1)	24. ..M	7 6 5	4 52
4	Charles, ..2M	7 8 5	5 54
5		7 9 5	6 42 ^M
6		7 11 5	7 49
7		7 12 5	9 3
8	Octave Touffaint, ..M	7 13 5	10 7
9	Dédic. Basilic. Sauv. ..M	7 15 5	10 54
D	25. ..M	7 16 5	11 7
11	Martin. ..M	7 17 5	11 45
12	Martin Pap.	7 19 5	0 36 s
13	Didace.	7 20 5	1 9
14	André Avellin.	7 21 5	1 53
15	Gertrude.	7 22 5	2 48
16	De la Ste. Vierge.	7 24 5	3 40
D	26.	7 25 5	4 40
18	Dédic. Basilic. Pierre, &c.	7 26 5	5 37
19	Elizabeth, ..M	7 27 5	6 38
20	Felix de Valois.	7 28 5	7 8 ^M
21	Présentation.	7 30 5	8 9
22	Cécile.	7 30 5	9 6
23	Jeune. Clément, ..M	7 32 5	9 57
D	27. Sol. André, ..M	7 33 5	10 35
25	Catherine.	7 34 5	10 57
26	Grégoire Taumath, ..M	7 35 5	11 10
27	Jean de la Croix.	7 36 5	11 30
28		7 36 5	0 3 s
29	De la Vigile, ..M	7 37 5	0 48
30	André.	7 38 5	1 54

DECEMBRE a xxxi Jours.

- Le 4 à 4h 35m du Soir.
- ⓓ Le 11 à 11h 31m du Matin.
- ⊙ Le 19 à 2h 59m du Soir.
- Ⓒ Le 27 à 11h 25m du Matin.

Jo	F E T E S.	L O C	H. M.
D	1. del' AVENT, Sol. Fr. Xavier.	7 39 5	3 7
2	Bibiane, ..M	7 40 5	4 19
3	François Xavier, ..M	7 40 5	5 27
4	Chrsilogue, ..2M	7 41 5	6 50
5	..M	7 42 5	7 34 ^M
6	Nicolas, ..M	7 42 5	8 42
7	Ambroise. ..M	7 43 5	9 41
D	2. CONCEPTION <i>OË.</i> ..M	7 43 5	10 32
9	..M	7 44 5	10 59
10	..2M	7 44 5	11 13
11	Damase, ..2M	7 45 5	11 37
12	..M	7 45 5	0 16 ^s
13	Luce, ..2M	7 45 5	1 3
14	..M	7 46 5	1 44
D	3. OËtave Conception, ..M	7 46 5	2 38
16	Eusebe, ..M	7 46 5	3 44
17		7 46 5	4 45
18	4 <i>Tems.</i>	7 46 5	5 50
19		7 46 5	6 22 ^M
20	4 <i>Tems.</i> , ..M à la messe.	7 46 5	7 26
21	4 <i>Tems.</i> Thomas, ..M <i>p.c. jour</i>	7 46 5	8 26
D	4 Sol. Thomas.	7 46 5	9 24
23		7 46 5	10 7
24	<i>Jeune.</i> De la Vigile.	7 46 5	11 33
25	NOEL <i>OËtave.</i>	7 46 5	10 44
26	BTIENNE <i>OËtave</i> , ..M	7 46 5	10 54
27	JEAN <i>OËtave</i> , ..2M	7 46 5	11 22
28	Innocens <i>OËtave</i> , ..3M	7 45 5	0 7 ^s
D	..4M	7 45 5	1 20
30	Thomas, ..4M	7 45 5	2 35
31	Sylvestre, ..4M <i>Rebels défaits.</i>	7 44 5	3 54

H.	M.
3	7
4	19
5	27
6	50
7	34 ^M
8	42
9	41
10	32
10	59
11	13
11	37
0	16 ^s
1	3
1	44
2	38
3	44
4	45
5	50
6	22 ^M
7	26
8	26
9	24
10	7
11	33
10	44
10	54
11	22
0	7 ^s
1	20
2	35
3	54

OFFICIERS CIVILS de la PROVINCE
de *QUEBEC*.

Son Excellence FREDERIC HALDIMAND, Gouverneur et Commandant en Chef,

LES HONORABLES

HECTOR THEOPHILE CRAMAHE', Ecuier, Lieutenant-gouverneur de la Province.

NICOLAS COX, Ecuier, Lieut. gouv. de Gaspée.

HENRI HAMILTON, Ecuier, Lieutenant-gouverneur du Détroit.

PATRICE SINCLAIR, Ecuier, Lieutenant-gouverneur de Michilimackinac.

EDOUARD ABBOT, Ecuier, Lieutenant-gouvern. et Surintendant du poste établi sur la rivière Wabache.

MEMBRES du CONSEIL LEGISLATIF,

Les Honorables.	H. T. Cramahé, Président,	} Ecuiers.
	Hugues Finlay,	
	Thomas Dunn,	
	Jacques Cuthbert,	
	François Levesque,	
	Edouard Harrison,	
	Jean Collins,	
	Adam Mabane,	
	George Pownall,	
	George Allsopp,	
	La Corne St. Luc,	
	J. G. C. Delery,	
	Conral Gagy,	
	Picotté de Bellestre,	
	Jean Frazer,	
Henri Caldwell,		
Jean Drummond,		
Guillaume Grant,		
Paul Roc St. Ours,		
François Baby,		
Joseph de Longueuil,		
Samuel Holland,		

Jenkin Williams, Ecuier, *Greffier*.

François Joseph Cugnet, Ecuier, *S. F. et Traducteur*.

Mr. Pierre Mills, *Portier*. Nicolas Davis, *Messager*.

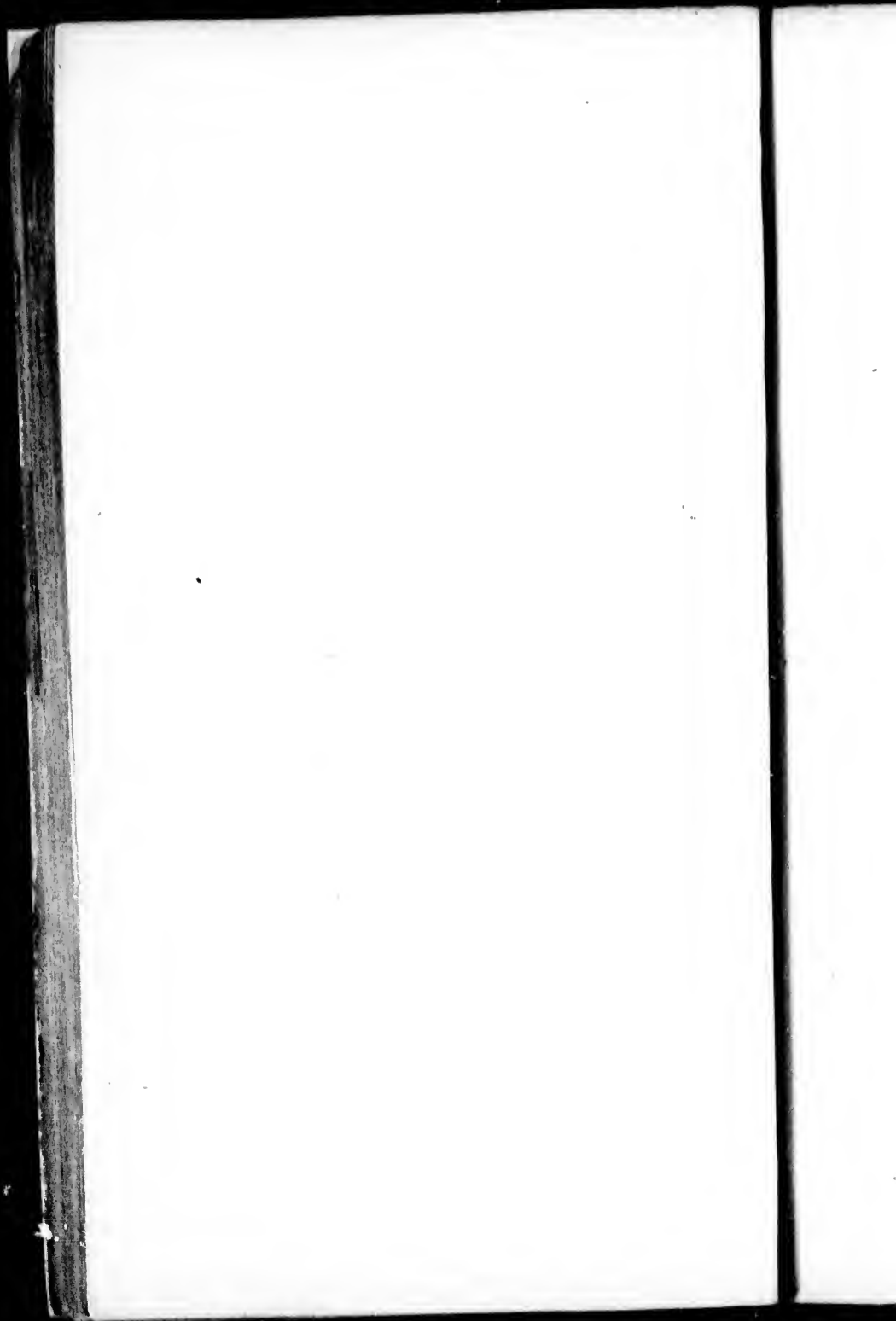
COMMISSAIRES de la PAIX.

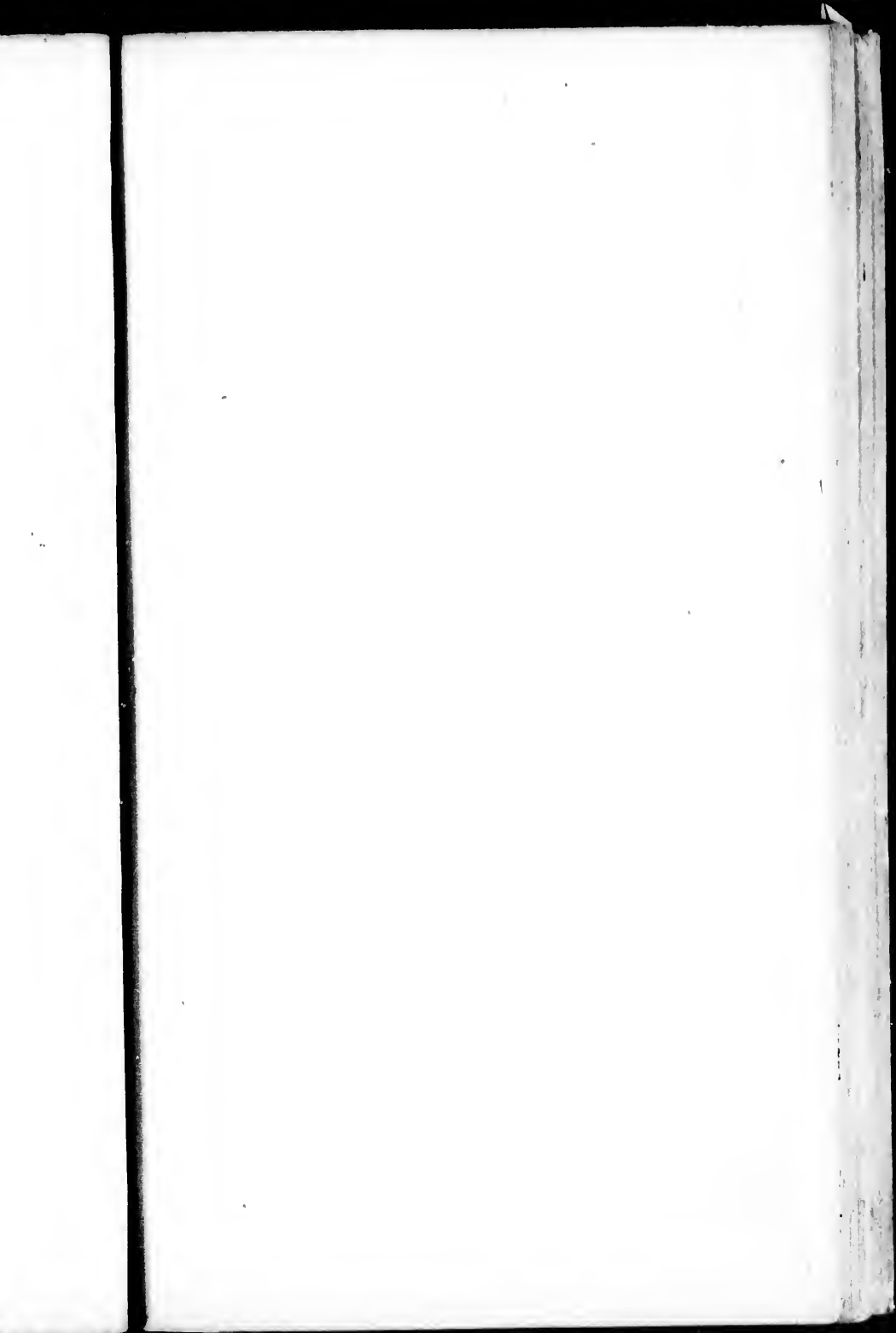
- 1780- H. T. Cramahé,
 Hugues Finlay,
 Thomas Dunn,
 Jean Collins,
 Adam Mabane,
 Nicolas Cox,
 Henri Hamilton,
 Edouard Abbot,
 Gabriel Elzeard Taschereau,
 70 Arent Schuyler Depeyster,
 Godefroy Tonnancour,
 Henri Caldwell,
 Neveu Sevestre,
 Le Comte Dupré,
 15 Edouard Guillaume Gray,
 St. George Dupré,
 François Baby, } Ecuier
 Jenkin Williams,
 Jean Porteous,
 20 Pierre Panet,
 Jacques M'Gil,
 Pierre Meziere,
 Pierre Guy,
 Thomas Scott,
 75 Jacques Finlay,
 Pierre Foretier,
 Jacques Stanley Goddard,
 Conrad Gagy,
 Roc St. Ours.
 30 Chevalier de Niveville,
 Joseph de Longueuil,
 Joseph Dechambault,
 Charles Lanaudiere,

Traducteur.
Messager.

I X.

Ecuier





26

uo

us

Geo
Le C
Gui
Sam
Jean
Pico
C. C
Liev
T.
Cap
R. C
J. D

. Le
J
d
te
Jen

Les H.

<p>56 40 65</p>	<p>Jean Campbell, Alexandre Fraser, Pierre Stuart, <u> </u> + 880 Hertel de Rouville, Edouard Southouse, Patrice Sinclair, Jacques Lemoine, John Fraser, William Barr, Jacques Cuthbert, Jean Schank, R. B. Lernoult, John M'Comb, Felix O'Hara, Thomas Williams,</p>	<p>} Ecuier</p>
-------------------------	--	---------------------

Geo: Pownall, Ecuier, *Secrétaire et Greffier.*
 Le Chevalier T. Mills, *Receveur-général.*
 Guillaume Grant, Ecuier, *Député R. G.*
 Samuel Holland, Ecuier, *Arpenteur-général.*
 Jean Collins, Ecuier, *Député.*
 Picotté de Bellestre, Ecuier, *Grand Voier.*
 C. Carleton, Ecuier, *Inspecteur des Forêts.*
 Lieut. Col. Campbell, *Surintendant des Sauvages.*
 T. Faunce, Ecuier, *Officier de Marine.*
 Capt. P. Napier, *Capitaine du Port.*
 R. Cumberland, Ecuier, *Agent Provincial.*
 J. Duval, *Inspecteur des Marchés à Québec.*

COUR d'APPELS.

<p>Le Gouverneur, Lieutenant-gouverneur, ou le Juge en chef, avec cinq ou plus des Membres du Conseil (les Juges qui auparavant ont en- tendu et décidé la cause exceptés.)</p>	<p>} Juges</p>
<p>Jenkin Williams, Ecuier, <i>Greffier.</i></p>	

COUR SUPREME.

<p>Les H.</p>	<p>{</p>	<p>A. Mokane, T. Dunn, J. Williams,</p>	<p>}</p>	<p>Ecuiers, <i>Commissaires pour faire les fonctions du Juge en Chef.</i></p>
---------------	----------	---	----------	---

Ja: Monk, Ecuier, *Avocat-général.*
 Wm: Pollock, Ecuier, *Clerc de la Couronne.*
 Mr. D. Gallwey, *Interpréte.*

COUR DE VICE AMIRANTE.

P. Livius, Ecuier, L. L. D. *Juge.*
 D. Lynd, Ecuier, *Greffier.*
 L. Smith, *Maréchal.*

DISTRICT de QUEBEC.

COUR des PREROGATIVES.

Les H. { A. Mabane, }
 { T. Dunn, } Ecuiers, *Juges.*
 { P. Panet, }
 R. Murray, Ecuier, *Greffier de la dite Cour.*

COUR des PLAIDOIERS COMMUNS.

Les H. { A. Mabane, }
 { T. Dunn, } Ecuiers, *Juges.*
 { P. Panet, }
 D. Lynd, —Boisseau, Ecuiers, *Greffiers.*
 Ja: Shepherd, Ecuier, *Sheriff.*
 D. Lynd, Ecuier, *Coroner.*
 D. Lynd, }
 — Boisseau, } Ecuiers, *Greffiers de la Paix.*
 M. J. Brown, *Crieur.*

DISTRICT de MONTREAL.

COUR des PREROGATIVES.

Les H. { J. Frazer, }
 { E. Southouse, } Ecuiers, *Juges.*
 { H. de Rouville, }

COUR des PLAIDOIERS-COMMUNS.

Les H. { J. Frazer, }
 { E. Southouse, } Ecuiers, *Juges.*
 { H. de Rouville, }
 J. Burke, —Lepaillieur, Ecuier, *Greffiers d'icelle.*
 E. G. Gray, Ecuier, *Sheriff.*

te.

es.

C.

ur.

la Paix.

AL.

d'icelle.

J. B
J. B
— L

Séance

Le p
l'année
l'affaire

Dans
du moi
vembre
de Mar

Deux C

Siég
cune d
des Cau
Sterlin
décision
Livres
tinuen
de troi
dans c
Pâques
les Jug
leurs d

Cour

Se.
d'Avr

J. Burke, Ecuier, *Coroner.*

J. Burke,

— Lepailleur,

} Ecuier, *Greffiers de la Paix.*

*Séances des Cours de Justice dans la Province
de Québec.*

COUR d'APPELS.

Le premier Lundi de chaque mois pendant toute l'année, et continue à siéger chaque mois tant que l'affaire portée devant elle l'exige.

COUR du BANC du ROI.

Dans la Ville de Québec, se tient le premier Mardi du mois de Mai, et le premier Mardi du mois de Novembre. Dans la ville de Montréal, le premier Lundi de Mars, et le premier Lundi de Septembre.

*Deux Cours de Plaidoirs-communs, l'une pour le District
de Québec, l'autre pour celui de Montréal,*

Siégent au moins un jour chaque semaine dans chacune des dites Villes respectivement, pour la décision des Causes dont la valeur en litige excède Dix Livres Sterling; et un autre jour chaque semaine, pour la décision des Causes dont la valeur en litige est de Dix Livres Sterling ou audessous. Ces deux Cours continuent ainsi leurs séances toute l'année; à l'exception de trois semaines dans le tems des sémences, un mois dans celui de la recolte, et quinze jours à Noël et à Pâques; à l'exception aussi des vacances fixées par les Juges pour faire leurs tournées deux fois par an dans leurs districts respectifs.

*COURS de Séances générales de Quartier de la
Paix à Québec et à Montréal,*

Se tiennent les seconds Mardis des mois de Janvier, d'Avril, de Juillet et d'Octobre, tous les ans.

Liste des NOTAIRES en la Province de Quebec.

Jean Antoine Panet,
M. A. Bertelot à' Artigny,
Jacques Pinguet,
Charles Stuart,
Louis Descheneaux,
Jean Baptiste Eadeau,
François Dominique Rouffean,
POUR la PROVINCE, {
Jean Cberie,
Edward William Gray,
Pierre Meziere,
Simon Sanguinet,
Pierre Landrieue,
Pierre Louis Panet,
Antoine Foucher.

DISTRICT de QUEBEC.

Pour le District, —L. Robin.
Pour les paroisses de Beaumont, St.
 Charles, S. Valier, Berthier, S. Fran- } *J. Riverin.*
 gois, S. Pierre, et S. Thomas,
Les paroisses Cap St. Ignace, l'Islet, } *L. C. de Conscieut*
 St. Jean et St. Roc, } *dit St. Aubin.*
Cap St. Ignace, St. Jean, l'Islet, S.
 Roc, S. Anna, Riviere Ouelle, } *Louis Cazes.*
 Kamouraska, et les autres pa-
 roisses au-dessous,
St. Ange Gardien, ChateauRiché,
 S. Anne, S. Joachim, S. Ferreol, } *Antoine Crespin.*
 et les paroisses de l'Isle d'Orleans,
La Petite Riviere, la Baye St.
 Paul, les Eboulemens, l'Isle aux } *Jean Neron.*
 Coudres et la Malbaye,
S. Marie, S. Joseph, S. François,
 N. Beauce, paroisses Pointe Levy, } *Louis Misray.*
 St. Nicolas, les paroisses de l'Isle
 d'Orleans et celles de la seigneu-
 rie de Beauport et Gaudarville.

Quebec.

Artigny,

Beau,
Rouffean,

Ray,

D.

Robin.

Riverin.

Conscient
St. Aubin.

Saxes.

Crespin.

Teron.

Miray.

> Pinquet de Vancouver
Pinquet de Jargues
Pinquet de Salgordine
Pinquet de Mantigny

Paroisses
et St.

Pointe au

Jacqu

chamb

du fle

Croix

au Su

S. Anne

Cap la

du fle

Pierre

au Suc

DI

Ville et

MON

Riviere

Varenoe

Seigneur

Baie de N

et Sor

Ille Jesus

Mille

Soulange

Chate

Seigneur

Belœil

L'Afform

Boucher

Boucher

- Paroisses de Charlesbourg, Lorette
et St. Augustin, } *André Geneste.*
- Pointe aux Trembles, les Ecureuils,
Jacques Cartier, Cap Santé, Des-
chambault et Grondines au Nord
du fleuve, et pour S. Antoine, S.
Croix, Lotbiniere et S. Nicolas,
au Sud du dit fleuve, } *Bernard Planté.*
- S. Anne, Batiscan, Champlain, et
Cap la Madelaine du côté du Nord
du fleuve, et pour St. Jean, St.
Pierre les Becquets et Gentilly,
au Sud du dit fleuve, } *Charles Leurard.*

DISTRICT de MONTREAL.

- Jean Delisle,*
François Le Guay,
Jean Gerbrand Beck,
 Ville et District de }
 MONTREAL, } *Antoine Grizé,*
 } *Louis Joseph Souprat,*
 } *Matburin Bouvet,*
 } *Barthelemi Faribault,*
 } *Monfr. Maillet,*
- Riviere Chambly, } *Marin Jehanne.*
 Varennes, Vercheres et Contreccœur, } *P.C. Duvernay.*
 Seigneurie de la prairie la Madelaine, } *Pierre Lalanne.*
 Baie de Nicolet, S. François, Yamaska
et Sorel, } *Antoine Robin.*
- Ile Jesus, Terrebonne, la Chenaye, } *Jacques Dufaut*
 Mille Isles et Riviere du Chêne, }
 Soulange, Vaudreuil, Ile Perrot, } *Joseph Gabrion.*
 Chateauguay et Ste. Anne, }
 Seigneuries de Rouville, De Lorme, } *C. E. le Tétu.*
 Belœil et St. Charles, }
 L'Assomption et dependances, } *Saupin.*
 Boucherville, } *François Racicot*
 Boucherville, } *L.L. Châlons. fils*

Pour les paroisses au Sud du fleuve,
de Chateauguay à Sorel, la baronie
de Longueuil incluse, mais la sei-
gneurie de Belœil exceptée. } *Mich. Gaucelin*
Gaucher.

Machiche, Riviere du Loup, et
la Pointe du Lac, } *B. Le Roy.*

**OFFICIERS de la DOUANE dans
la Province de QUEBEC.**

THOMAS AINSLIE, Ecuier, Collecteur.
Thomas Scott, Ecuier, Contrôleur.

Mr. Samuel Phillips, }
Mr. Charles Nicholls, } *Visiteurs.*

James Todd, }
William Carey, } *Commis.*

Philip Loch, Ecuier, Inspecteur à Montréal.

Mr. J. G. Beek, Visiteur à ditto.

Felix O'Hara, Ecuier, Député-collecteur à Gaspé.

OFFICIERS du BUREAU de la POSTE.

HUGH FINLAY, Ecuier, Co-député Directeur-
général de la Poste pour le District du Nord de
l'Amérique Septentrionale, et Directeur de la Poste
dans la Province de Québec.

Edward William Gray, Ecuier, Député à Montreal.

Mr. Samuel Sills, Député aux Trois-Rivieres.

Mr. Louis Aimé, Député à Berthier.

*N. B. Le Courier part de Québec et de Montréal tous
les Lundis et Jeudis à quatre heures après midi, et arrive
aux dits endroits tous les Mercredis et Samedis, si le tems
le permet.*

Poste

b. Gaucelin
ucher.

e Roy.

NE dans

al.

Gaspé.

POSTE.

Directeur-
u Nord de
de la Poste

Montreal.
ers.

ontréal tous
di, et arrive
is, si le tems

Poste

Poj

PA

De Qué

St. Aug

Pointe

Jacques

de l'

Riviere

tier,

Cap Sa

Defcha

Grondin

Grondin

l'Oue

Ste. Ar

Riviere

de l'

Riviere

de l'

Champ

l'Est

Riviere

bout

Cap M

* Trois

Pointe

Machic

Riviere

Riviere

Riviere

* La

du Cap

veulent

Poste entre QUEBEC et MONTREAL.

PAROISSES.	Maitres de Poste	prix s. d.	Distance Supputée.
De Québec à Laurette	Voyer -	5	3 lieues
St. Augustin - - -	Gingra -	3 6	3 et demie
Pointe aux Trembles	Grenier -	1 6	1 et demie
Jacques Cartier, côté de l'Est - - - -	Godin -	4	4
Riviere de Jacques Car- tier, côté de l'Ouest	Pichay -	—	—
Cap Santé - - -	Marcotte -	2	2
Deschambault - - -	René Naud	2	2
Grondines bout de l'Est	Rollet -	3 6	3 et demie
Grondines bout de l'Ouest - - - -	Boisvert -	2	2
Ste. Anne.	Baribault	2	2
Riviere Batiscan côté de l'Est - - - -	L. Gillette	2	2
Riviere Batiscan côté de l'Ouest - - -	Goin - -	—	—
Champlain bout de l'Est - - - -	Brunel -	2	2
Riviere Champlain bout de l'Ouest - -	La Croix -	2 6	2 et demie
Cap Madelaine - - -	Rocheleau	2	2
* Trois Rivières - -	Brown -	2 6	2 et demie
Pointe du Lac - - -	Panneton -	4	3
Machiche - - -	Le Sieur -	3	3
Riviere du L up - -	Forbes -	3	3
Riviere Masquinongé	Belaire -	2	2 lieues
Riviere Neuvoque	Lavanture	3	3 et 1 huit.

* La plupart des Voyageurs preferent de passer en Canots
du Cap Madelaine aux Trois-Rivières; mais ceux qui le
veulent peuvent être menés par terre.

PAROISSES.	Maitres de Poste.	prix s. d.	Distance Suputée.
Berthier - - - -	Genereux -	4	4 lieues
La Noray - - - -	Lafontaine	2 6	2 et demie
La Valtrie - - - -	Robillard -	3 6	3 et demie
St. Sulpice - - - -	Larche -	2 6	2 et demie
Repentigny - - - -	Deschamps	2	2
Riviere bout Oriental de l'Isle - - - -	Dubreuil -		
Pointe aux Trembles	† Lafreniere	2 6	2 et demie
Montreal - - - -	Couvrette	5	3

Maisons de Poste depuis Montréal jusqu'à St. Jean, et de là à Sorel, établies en Juillet, 1780.

PAROISSES.	Maitres de Poste.	prix s. d.	Distance Suputée.
Traverse de Montréal dans un Bateau au côté opposé, et marche de là à † Longueuil.	Boutheiller	—	1 tiers
Chambly - - - -	_____	4 6	4 et demie
St. Jean - - - -	Richd. Gill	4	4
De Chambly à Belœil	Capt. Foisy	4	4

† Cette espace étant le plus mauvais chemin du pais, on n'a pu trouver personne qui voulut l'entreprendre à moins qu'on ne payat le même prix à la ville que l'on paie de Montreal à cette Maison.

† Comme le chemin est extrêmement mauvais entre Longueuil et Chambly, et que ce relais est très long; il est rare que le même cheval puisse tirer une Calèche tout ce chemin; c'est pourquoi qu'il est presque toujours nécessaire d'avoir deux chevaux, en ce cas le prix est de 6s 9d.

PAROISSES.

Distance
Supputée.
4 lieues
et demie
3 et demie
2 et demie
2

2 et demie
3
Jusqu'à St.
Juliet,

Distance
Supputée.
1 tiers

4 et demie
4
4

du pais, on
tre à moins
on paie de

entre Lon-
long; il est
tout ce che-
s nécessaire
6fga.

PROISSES.

2. 11. 6
1. 2
3 13 6

[Faint handwritten notes and numbers, possibly including '2-6', '2 1/2', '3', '1-2']

2. 11. 6

1. 2

3 13 6

P.

St. Ch
Un mi
passa
Traver
St. De
St. Ou
Sorel

Ceux
réa
M

G
N
Ba
R
Le
Be
La
De

Il est
porter a
où qu'il
Riviere

ABS

L ES
L. ec

PAROISSES.	Maitres de Poste.	prix s. d.	Distance Suputée.
St. Charles	Tetreau -	2	2 lieues
Un mile pour aller au passage - - - -			
Traverse - - - -	J. B Tetreau		1 tiers
St. Denis - - - -	L. Gadbois	3	3 lieues
St. Ours - - - -	PLanchevin	3	3
Sorel - - - -	P. Antaya	3	3

Ceux qui voyagent entre Québec et Montréal trouveront de bons Lits et de quoi Manger chez :

Grenier - - à la Pointe aux Trembles.
 Naud - - - à Dechambault.
 Baribault - - à Ste. Anne.
 Rocheleau - au Cap la Madelaine.
 Le Sieur - - à Machiche.
 Belaire - - à Maskinongé.
 Lafontaine - - à Dastray.
 Dechamps - - à Répétingny.

Il est nécessaire pour ceux qui voyagent sur cette route de porter avec eux les Boissons dont ils peuvent avoir besoin, vu qu'ils n'en peuvent avoir en chemin excepté aux Trois-Rivieres, où Mr. Brown tient une bonne Auberge.

ABSTRAITS DE L'ORDONNANCE concernant la POSTE.

LES Maitres de Poste doivent fournir des chevaux et voitures aussitôt qu'ils en sont requis; s'ils
 C 2 déliennent

detiennent un voyageur plus d'un quart d'heure dans le jour, ou une demie heure dans la nuit, et s'ils ne menent pas à raison de deux lieues par heure (quand les chemins le permettent) ils paieront une amende de dix Shelings pour chaque contravention.

Une voiture tirée par un seul cheval sera payé à raison d'un Sheling par lieue—lorsqu'il y aura deux chevaux 1/6.

Ceux qui voyageront avec leurs propres voitures paieront 1/2 par lieue lorsqu'elle sera tirée par un cheval de Poste et 1/6 quand il y aura deux chevaux.

Une personne qui voyagera seule pourra porter 100lb. pesant de bagage—Deux personnes dans la même voiture pourront avoir 35lb. pesant de bagage chacune.

Une charrette ou traîne prise à louage pour transporter du butin de surplus, sera payé à raison de 9d par lieue, et portera, s'il est requis, 600lb pesant.

Un cheval de selle pour un domestique suivant une caleche, ou pour quelqu'autre personne accompagnant une caleche, sera payé à raison de six pennies par lieue.

Nul Maitre de Poste ne menera, sous quelque pretexte que ce soit, au-delà des limites qui lui sont assignées, sous peine d'un Sheling par chaque lieue qu'il passera la prochaine maison de Poste, excepté quand on n'y pourra point trouver de voiture, auquel cas il est requis de poursuivre.

Les bateliers ne doivent pas detenir les voyageurs: ils sont obligés d'entretenir de bons bacs, bateaux et canots où il est nécessaire, sous peine de dix Shelings.

Les Commissaires de Paix sont requis de lever ces amendes par Warrants, sur le serment d'un ou de plusieurs témoins digne de foi.

Il est ordonné que chaque Maitre de Poste ait l'Ordonnance qui fait les reglemens de la Poste, affichée dans sa maison, pour l'inspection du public, avec l'avertissement suivant, publié par ordre de son

Excellence.

euire dans
et s'ils ne
re (quand
amende de

payé à rai-
aura deux

s voitures
ée par un
chev. ux.
rter 100 lb.
même voi-
haçune.

pour trans-
fon de gd
pesant.

suivant une
ompagnant
bennies par

quelque
ui lui font
aque lieue
e, excepté
re, auquel

oyageurs:
bateaux et
Shelings.
e lever ces
l'un ou de

Poste ait
la Poste,
du public,
dre de son
Excellence.

Excell
Directe
Gouver
bon ord
provinc
Poste
manier
tinent a
soit tra
sembla

A

L E

avec p
ment
si dans
traitem
aucun
noms c
tenir f

Cha

d'appo

Maiso

long,

sent A

H

Excellence le Général et signé par le Deputé Directeur Général de la Poste, auquel le Gouverneur a donné autorité de maintenir le bon ordre parmi les Maitres de Poste en cette province; conséquemment si un Maitre de Poste maltraitait un voyageur en quelque maniere, il faudrait en porter plainte incontinent au dit Directeur, pour que le delinquant soit traité suivant qu'il le merite, afin d'éviter semblables fautes de la part des autres.

AVERTISSEMENT.

LES Maitres de Poste sont par le présent strictement requis de faire leur devoir avec promptitude et bonne volonté, conformément à l'Ordonnance du 9 Mars, 1780—et si dans la suite ils reçoivent quelque mauvais traitement des Voiageurs, qu'ils en fasse sans aucun délai leur déclaration, en spécifiant les noms de ceux qui les auront insulté, afin d'obtenir satisfaction.

Chaque Maitre de Poste est de plus requis d'apposer dans quelque endroit visible de sa Maison l'Ordonnance sus-mentionnée tout au long, en Anglois et en François, avec le présent Avertissement.

Par Ordre de Son Excellence,

HUGH FINLAY, D. D. G. P.

I N S T R U C T I O N S

Pour les Capitaines de Milices envers les Troupes de sa Majesté, quand celles cy sont en Marche, ou en Quartiers dans les différentes Paroisses.

I^o. **L**ES Capitaines de Milices feront la Repartition des Logemens pour les Officiers et Soldats, pour la plus grande facilité de la Marche des Troupes, et l'Aisance des Habitans.

II^o. Le Logement une fois établi, il ne sera pas changé sans la Participation des Capitaines de Milices.

III^o. Les Voiturages de Vivres, Ammuni-
tions, et autres Effets du Roy, seront payés à Raison de Quinze Sols, ou Sept Pennings et demi par Lieue, argent Courant et Com-
tant, pour chaque Voiture, et ce depuis l'En-
droit où la Charge aura été prise, jusques à
celui où elle aura été rendue.

IV^o. Quand les Troupes sont en Marche, le
Commandant du Bataillon pourra Commander
deux Voitures à son Usage, deux pour l'Etat
Major, et quatre par Compagnie, qui seront
payées aux Taux ci dessus marqués; si on en
demande davantage, on les fournira, en pay-
ant le surplus de Voitures, à raison d'un She-
ling par Lieue.

V^o. Les Voitures porteront de Quatre
Cent Cinquante à Six Cent pesant chacune,
autant que les Chemins le permettront.

VI^o.

N S
les Troupes
en Marche,
Paroisses.
feront la
pour les
ande faci-
l'Aifance

i, il ne se-
des Capi-

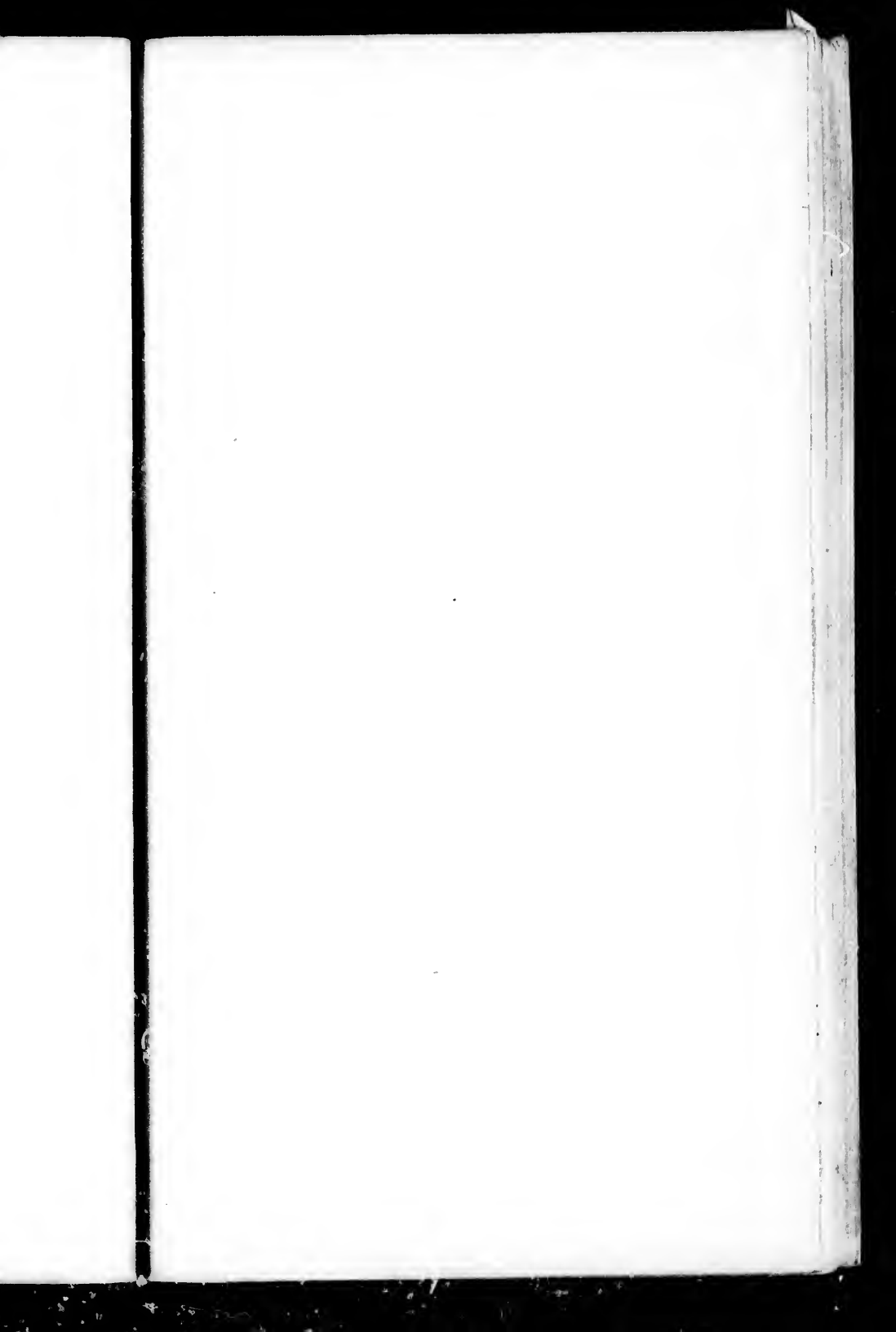
Ammuni-
ont payés
Pennings
et Comp-
puis l'En-
jusques à

Marche, le
mmander
our l'Etat
qui seront
si on en
en pay-
d'un She-

e Quatre
chacune,
at.

VI 9





I
For t
Fo
ter
I.

for C
to fac
Eaf

II
be cl
Capu

II
nitio
at th
renc
from
take

IV

com
requ
the

shall
if m
ed,

at t
Lea

V

Hu
eac

11. 11 7/2

7
12. 6. 6 7/2

I N S T R U C T I O N S

For the Captains of Militia when His Majesty's Forces are upon the March, or go into Quarters in the different Parishes.

I. **T**HE Quarters of the Troops will be fixed by the Captains of the Militia for Officers and Soldiers, in such a manner as to facilitate the March of the Troops, and the Ease of the Inhabitants.

II. The Quarters, once settled, shall not be changed, without the Knowledge of the Captains of Militia.

III. The Carriages of Provisions, Ammunition, and other King's Stores, shall be paid at the Rate of Seven-pence half-penny Currency per League in Ready Money, and that from the Spot where the Loading has been taken in to the place where it is laid down.

IV. When the Troops march, the Officer commanding a Regiment or Battalion, may require two Carriages for himself, two for the Staff, and four for each Company, which shall be paid at the above-mentioned Rate; if more are demanded, they are to be furnished, on paying for this surplussage of Carriages at the Rate of One Shilling Currency per League.

V. These Carriages are to carry from Four Hundred and Fifty to Six Hundred weight each, if the state of the Roads allows thereof.

11 7/2
7
6 1/2

VI^o. Quand les Troupes entrent en Quartiers, les Capitaines de Milices logeront les Officiers aussi commodement qu'il leur sera possible, les Soldats de deux en deux, et un seul dans les Maisons peu aisées; une fois établi, le nombre dans chaque Maison n'en pourra être changé sans la participation des Capitaines de Milices.

VII^o. Il sera fourni aux Officiers une Chambre telle qu'elle se trouve chés les Habitans, un Lit qui ne sera pas pourtant celui du Maître, une Table, trois Chaises, le Logement pour son Domestique; Il sera chauffé, et aura l'aisance de faire son Ordinaire: S'il a une Chambre à lui, son Bois lui sera fourni par tous les Habitans de la Paroisse, sur une Repartition qui en sera faite par le Capitaine de Milice.

VIII^o. Il sera fourni aux Soldats en Quartier, un Lit par deux, ayant une bonne Paillasse, Couverture, et une paire de Draps, qui sera changée tous les Mois, comme aussi l'aisance de faire leur Ordinaire, la Place au Feu et Lumière de l'Hôte.

IX^o. Quand les Commandans des Troupes en Quartier auront besoin de Voitures, ils en feront la Requisition aux Capitaines de Milices par écrit, spécifiant le service pour lequel ils sont destinés, et selon lequel ils seront payés.

rent en
l'ogeron
leur sera
deux, et
une fois
on n'en
tion des

ers une
les Ha-
nt celui
e Loge-
chauffé,
re: S'il
a fourni
sur une
apitaine

dat en
e bonne
Draps,
me aussi
'lace au

Troupes
ures, ils
ines de
ce pour
l ils se-

VI.

the Cap
cers as
Soldiers
Houfes
any one
the Kn

VII.

as the
the La
Lodging
and ha
If the
shall b

Habita

the Ca

VII

their C
Pailla
change
the M
have t
Light.

IX.

Troop
caſion
ſame
ſpecific
agrec
tor.

VI. When the Troops go into Quarters, the Captains of Militia are to lodge the Officers as conveniently as in their Power, the Soldiers two and two, and only one in poor Houses; this being settled, the number in any one House is not to be changed without the Knowledge of the Captains of Militia.

VII. The Officers shall have such a Room as the *Habitans* can afford, a Bed, tho' not the Landlord's, a Table, three Chairs, and Lodging for his Servant; he shall be warmed, and have the means of dressing his Victuals: If the Officer has a Room to himself, Fuel shall be furnished him, by the whole of the *Habitans*, upon the Repartition of it made by the Captains of Militia.

VIII. The Soldiers shall be intitled in their Quarters to a Bed to two, with a good Pillasse, Blanket, and a pair of Sheets to be changed every Month; they shall be allowed the Means of dressing their Provisions, and have their Seats at the Landlord's Fire and Light.

IX. When the Officers commanding the Troops in the several Quarters shall have Occasion for Carriages, they are to require the same in writing of the Captains of Militia, specifying for what service they are designed, agreeable to which the same are to be paid for.

X^o. Les Capitaines de Milices aideront les Troupes de tout leur Pouvoir, et seront responsables de tout Empêchement qu'ils pourroient apporter au service du Roi.

XI^o. Si les Gens du Roi commettent quelques désordres, les Capitaines de Milices en porteront les plaintes bien affirmées à l'Officier Commandant, et si cet Officier ne rend pas Justice, ils les feront tenir au Commandant du Poste principal le plus à portée.

XII^o. S'il y a un Corps de Garde dans les différens Quartiers, le Bois leur sera fourni, ainsi qu'il est cy-dessus Ordonné pour les Officiers.

XIII^o. Les Transports des Effets du Roi se feront de Capitaine en Capitaine, mais si le Service exige que les Voitures accompagnent les Troupes jusques à la fin de la Marche du Jour, on les payera à raison de Quatre Livres Dix Sols, ou Trois Shelings Neuf Sols argent Courant, et quand elles seront à Deux Chevaux, Six Livres, ou cinq Shelings argent Courant.

XIV^o. Ce Règlement sera en force depuis le premier Jour de l'Année Courante; s'il y a encore des Avérages de Voiturages dûs de la dernière, ils seront payés, à raison d'un demi Sheling par Lieue.

XV^o. Ce Règlement, Collé sur une Tablette, sera exposé dans l'Endroit le plus public de la Maison de chaque Capitaine de Milice, afin que Personne ne puisse prétendre Cause d'Ignorance.

Donné à Québec, ce Neuf de Janvier, 1779.

FRED: HALDIMAND.

aideront
et feront
nt qu'ils
i.

mmettent
e Milices
s à l'Offi-
ne rend
Comman-
ée.

e dans les
ra four-
pour les

se feront
vice exige
jusqu'à
raison de
Neuf Sols
ux Che-
Courant.

is le pre-
ncore des
ils feront

ette, sera
aison de
sonne ne

9.

ND.

X. T

Troops
ble for
the Kin

XI.

orders,
the Com
manding
render u
ward th
principa

XII.

Quarter
ab ve d

XIII.

from Cap
that the
whole of
Rate of
Pence C
Horses, a

Currency

XIV.

first day
ing any
they shal

by the L

XV.

shall be
Captain

Ignoranc

Given

X. The Captains of Militia are to assist the Troops in all they can, and shall be responsible for every hindrance they may occasion to the King's Service.

XI. If the King's Forces commit any Disorders, the Captains of Militia are to carry the Complaints, well attested, to the Commanding Officer, and if this Officer does not render them Justice thereupon, they will forward the same to the Commander of the next principal Post.

XII. If a Guard is kept in the different Quarters, Fuel shall be furnished them, as above directed, where wanted for the Officers.

XIII. The Transport of the King's Effects shall be from Captain to Captain; but if the Service requires that the Carriages should accompany the Troops the whole of the Day's March, they shall be paid at the Rate of Four Livres Ten Sols, or Three and Nine Pence Currency per Day; when drawn by Two Horses, at the Rate of Six Livres or Five Shillings Currency.

XIV. This Regulation shall be in force from the first day of the present year. If there are yet outstanding any Arrears of the Transport for the last Year, they shall be paid at the Rate of Six-pence Currency by the League.

XV. This Regulation, pasted upon a piece of Board, shall be hung up in the most public place of each Captain of Militia's House, that none may plead Ignorance thereof.

Given under my Hand, at Quebec, this 9th of Jan. 1779.

FRED: HALDIMAND.

POIDS et COURS de la MONNOIE en la Province de Québec suivant l'Ordonnance du 29 Mars, 1777.

L' O R.	Poids.	C. établi.		An. C.
		Gros grs.	£. s. d.	
La Portugaise péfant -	18 6	4 0 0	96 0 0	
La Moydore - - -	6 20	1 10 0	36 0 0	
Le Quadruple ou pièce de quatre Pistoles } -	17 0	3 12 0	84 0 0	
La Guinée - - - -	5 8	1 3 4	28 0 0	
Le Louis d'Or - - -	5 3	1 2 6	27 0 0	

En paient deux pennys un farthing (ou quatre sols et demi) pour chaque grain au-dessous du dit poids.

L' A R G E N T.		C. établi.		An. C.
		£. s. d.	ll. s. d.	
La Piastre Espagnole - - - -	-	0 5 0	6 0 0	
L'Ecu d'Angleterre - - - -	-	0 5 6	6 12 0	
L'Ecu de France de 6 livres tournois	-	0 5 6	6 12 0	
L'Ecu de France de 4 livres 10 sols tournois } -	-	0 4 2	5 0 0	
Le Sheling Anglois - - - -	-	0 1 1	1 6 0	
La pièce de France de vingt- quatre sols tournois } -	-	0 1 1	1 6 0	
L'Éscalin - - - - -	-	0 1 0	1 4 0	
La pièce de France de trente-fix sols tournois } -	-	0 1 8	2 0 0	

Toutes les différentes pièces de Monnoie d'Or ou d'Argent ci-dénomées, les plus hautes comme les plus basses, auront cours à raison de ces différens taux. Et les dites espèces de Monnoie, ou aucune d'elles, seront légalement données en paiement de toutes dettes quelconques.

*en la Pro-
uance du 29*

li.	An. C.
d.	ll. s. d.
0	96 0 0
0	36 0 0
0	84 0 0
4	28 0 0
6	27 0 0

quatre sols
dit poids.

li.	An. C.
d.	ll. s. d.
0	6 0 0
6	6 12 0
6	6 12 0
2	5 0 0
I	I 6 0
I	I 6 0
0	I 4 0
8	2 0 0

bie d'Or ou
comme les
térrens taux.
une d'elles,
outes dettes

TALGGUE

CAT

Mgr. J

Mgr. L

Ev

M. Gra

M. St.

M. Mo

M. Ha

G

M. Au

M. Lef

M. Lab

M. Bed

M. Gra

M. Duc

M. La

Le R. I

Le Pere

Le R. I

Le Pere

M. Rai

Mgr. d'

M. Du

M. Gu

M. Le

M. Pin

M. Dub

Le P. I

til

CATALOGUE du Clergé Séculier et Régulier
du Diocèse de Québec.

Mgr. JEAN OLIVIER BRIAND, Evêque de Québec.

Mgr. LOUIS PHILIPPE MARIOCHAUX d'ESGLIS,
Evêque de Doylee, Coadjuteur de Québec.

M. Gravé,

M. St. Onge,

M. Montgolfier,

M. Hubert,

} Vicaires Generaux.

GOUVERNEMENT de QUÉBEC.

EN LA VILLE.

M. Augustin Hubert, Curé.

M. Lefebvre,

M. Labadie,

} Vicaires.

Au Séminaire.

M. Bedard, Supérieur.

M. Gravé.

M. Dudevant.

M. La Haille.

M. Chauveaux.

M. Le Maire.

M. Le Noir.

M. Rinfret.

Aux Jésuites.

Le R. Pere de Glapion, Supérieur.

Le Pere Floquet, | Le Pere Casst.

Aux Récollets.

Le R. Pere Bercy, Supérieur et Commissaire-général.

Le Pere Isidore.

A l'Hôpital Général.

M. Raizene, Chapelain.

En l'Isle d'Orléans.

Mgr d'Esclis, St. Pierre et St. Laurent.

M. Darouveau, Vicaire de Mgr. d'Esclis.

M. Guichaux, Ste. Famille.

M. Le Guerne, St. François.

M. Pinet, St. Jean.

Côté du Sud du Fleuve.

M. Dubois, Bécancour.

Le P. Louis, Récollet, St. Jean, St. Pierre et Gen-
tilly. D M.

- M. Gatién, Lotbinière.**
M. Louis Hubert, Ste. Croix.
M. Noël, St. Antoine.
M. Archambault, St. Nicolas.
M. Verreau, l'ainé, Ste. Marie, St. Joseph, et St. François.
M. Visina, St. Henri.
M. Berthiaume, Pointe Lévi.
M. Deschenaux, Beaumont.
M. Sarault, St. Charles.
M. Jean, St. Gervais et Protais.
M. Lagroix, St. Michel.
M. Garault, St. Valier.
M. Bedard, St. François et Berthier.
M. Curot, St. Pierre.
M. Perrault, le jeune, St. Thomas.
M. Panet, le jeune, l'Islette, le Cap St. Ignace et l'Isle aux Grues, &c.
M. Verreau, le jeune, St. Roch et St. Jean.
M. Lefebvre, Ste. Anne.
M. Panet, l'ainé, Rivière Ouelle.
M. Truteau, Kamouraska.
M. Le Roux, Isles de la Magdelaine.
M. Bourg, Rivière St. Jean, Acadie, Baie des Chaleurs et Gaspé.
M. McDonald, Isle St. Jean.
Côté du Nord du Fleuve.
M. Parent, Postes de Labrador.
Le P. Labrosse, Jésuite, Tadoussac, Rimouski, &c.
M. Compain, Isle aux Coudres, Eboulemens et Malbaie.
M. Gagnon, Baie St. Paul et Petite Rivière.
M. Corbin, St. Joachim.
M. Derome, Ste. Anne et St. Ferréol.
M. René Hubert, Château Riché et Anges Gardiens.
M. Renaud, Beauport.
M. Borel, Charlebourg.
Le P. Girouff, Jésuite, Nouvelle Laurette, M.

ph, et St.

Ignace et

n.

Baie des

oski, &c.
os et Mal-

e.

Gardiens.

M.

M. D
M. B
M. D
M. Fi
M. G
M. H
e
G O

M. M
M. De
M. Sa
M. Gu
M. Po
M. Ro

M. Cu

Le R.

Le R.

M. La
M. Co
M. Be
M. Ba
M. For
M. Ra

M. Ma
M. Re
M. Pay

E
M. St.
la

- M. De Lutbiniere, Ancienne Laurette et Ste. Foi.
 M. Beriau, St. Augustin.
 M. Demeulle, Pointe aux Trembles et Ecureuils.
 M. Fillion, Cap Santé et Déchambault.
 M. Guay, Ste. Anne et Grondines.
 M. Huot, Baptistkan, Champlain, Ste. G n vieve,
 et Riviere des Envies.

**GOVERNEMENT de MONTREAL.
 EN LA VILLE.**

Au S minaire.

- | | |
|---|---------------|
| M. Montgolfier, Sup rieur du S minaire, Cur . | |
| M. De Valiere, | M. Brassier, |
| M. Sartelon, | M. D zery, |
| M. Guay, | M. Guillemin, |
| M. Poncin, | M. Dufau. |
| M. Robert, | |

Au Coll ge.

- M. Curateau.

Aux J suites.

- Le R. Pere Well, Sup rieur.

Aux R collets.

- Le R. Pere Th odore, Sup rieur.

Paroisses de l'Isle de Montr al.

- M. Lafond, la Chine.
 M. Conefroy, Pointe Claire.
 M. Besson, Ste. Genevieve.
 M. Bauzel, St. Laurent.
 M. Fortin, Sault aux R collets et Riviere des Prairies.
 M. Racine, Pointe aux Trembles et Longue Pointe.

De l'Isle Jesus.

- M. Marchant, Ste. Fran ois.
 M. Renoyer, St. Vincent de Paul.
 M. Payet, St. Martin et Ste. Rose.

Cot  du Nord du Fleuve.

EN LA VILLE DES TROIS-RIVIERES.

- M. St. Onge, desservant le Cap de la Magdelaine et
 la Pointe du Lac.

M. Mailloux, Curé des Trois-Rivieres.

M. Bertrand, Yamachiche.

Le P. Petrimoult, Récollet, Riviere du Loup et Maskinongé.

M. Catin, St. Cuthbert.

M. Pouget, Berthier et la Norray.

M. St. Germain, Repentigny, la Valtrie, St. Sulpice, et St. Paul.

M. Petrimoult, St. Pierre du Portage à l'Assomption.

M. Bro, St. Jacques de la Nouvelle Acadie.

M. Foucher, St. Henri de la Mascouche.

M. Beaumont, la Chenaye.

M. Prout, Terrebonne.

M. Perrault, l'ainé, Riviere du Chêne et Blainville.

Mrs. Guichard et Lagarde, Lac des deux Montagnes.

M. Hubert, au Détroit, &c.

Le P. le Simple, Récollet, au Détroit.

Côté du Sud du Fleuve.

M. Deguyre, St. Michel de Vaudreuil.

M. Denau, Soulange et l'Isle Perot.

M. Dumouchel, Chateauguai.

Le P. Huguet, Jésuite, Sault St. Louis et St. Regis.

M. Gamelin, St. Philipe et St. Constant.

M. Filiou, la Prairie.

M. Campeau, Longueuil.

M. Dufrost, Boucherville.

M. Duburon, Varennes.

M. Carpentier, Vercheres.

M. Martel, Contrecœur.

M. Martel, le jeune, Sorel et l'Isle du Pas.

Le P. Chrisostome, Récollet, Maska et St. François.

M. Brassard, Nicolet et Baie du Fevre.

En la Riviere Chambly.

M. Mennard, Chambly.

M. Picard, Pointe-Olivier.

M. Noifeux, St. Mathieu de Belœil et St. Hyacinthe.

M. Lataille, St. Charles.

M. Gervaise, St. Antoine.

M.

oup et Maf-

St. Sulpice,

Affomption,

e.

Blainville.

Montagnes.

St. Regis.

.

as.

St. François,

.Hyacinthe

M.

M. C
M. P
M. K

Clerg

David

David

John

James

James

Histo

D

de qu

doctri

jour f

d'en

décidé

ment

la plu

car la

compa

ni plu

assuré

facile

attaqu

glace,

l'hom

seulen

qu'il

et dét

jamai

sembl

l'hom

M. Chérier, St. Denis.

M. Porlier, St. Ours.

M. Kimber, Vicaire de M. Porlier.

*Clergé de l'Eglise Anglicane dans la Province
de Québec.*

David François De Montmollin, Recteur de Québec.

David Chabrand de l'Isle, Recteur de Montréal.

John Baptiste Leger Veyssiere, Recteur des Trois-
Rivieres.

James Tanfwell, Maitre de l'Academie de Québec.

*Histoire la plus moderne des barres électriques à
détourner la foudre.*

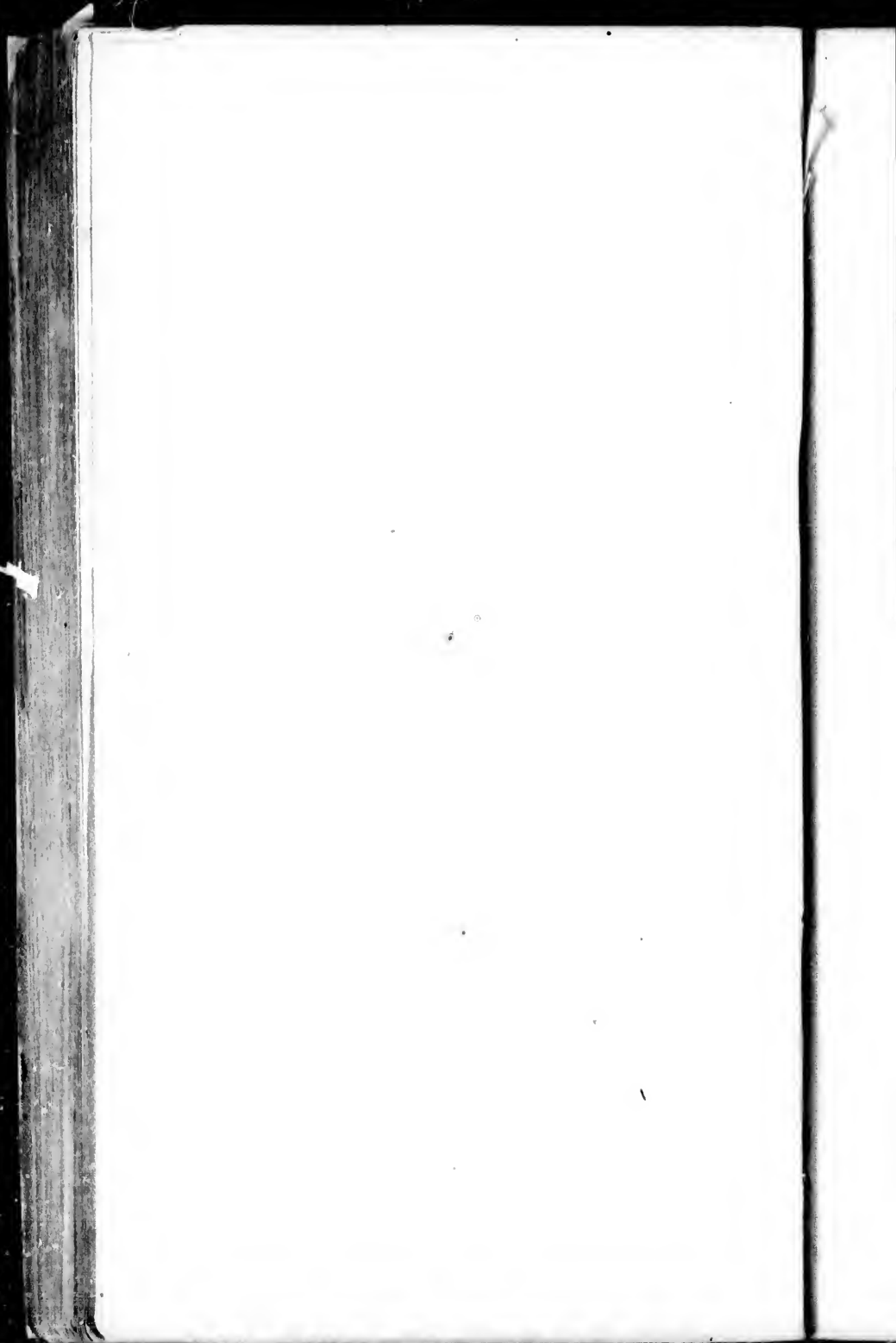
DES expériences accompagnées de circonstances peu communes, aussi bien que les essais coûteux de quelques Physiciens ont nouvellement remis la doctrine des barres et conducteurs électriques dans un jour si éminent que nous ne pouvons nous empêcher d'en donner quelque avis à nos lecteurs. Il paroît décidé que l'homme peut se préserver aussi puissamment de la foudre renfermée dans un nuage, que de la pluie qu'il nous verse, et même avec plus d'efficacité; car la construction d'une bonne barre électrique accompagnée de son conducteur, n'exige ni plus d'art ni plus de travail que celle d'un bon parapluie, et assurément moins que celle d'un bon toit. Il seroit facile de prémunir des villes entières contre les attaques des orages, si ce n'est contre leurs balles de glace, du moins certainement contre celles du feu, si l'homme vouloit employer à ces sortes de fortifications seulement la centième partie du soin et de l'argent qu'il employe pour d'autres, par lesquelles on arrête et détourne quelquefois la personne de l'ennemi, mais jamais les ravages qu'il exerce. En effet, il nous semble que, si dans les 50 années qui viennent l'homme ne se procure le moyen de faire tomber la

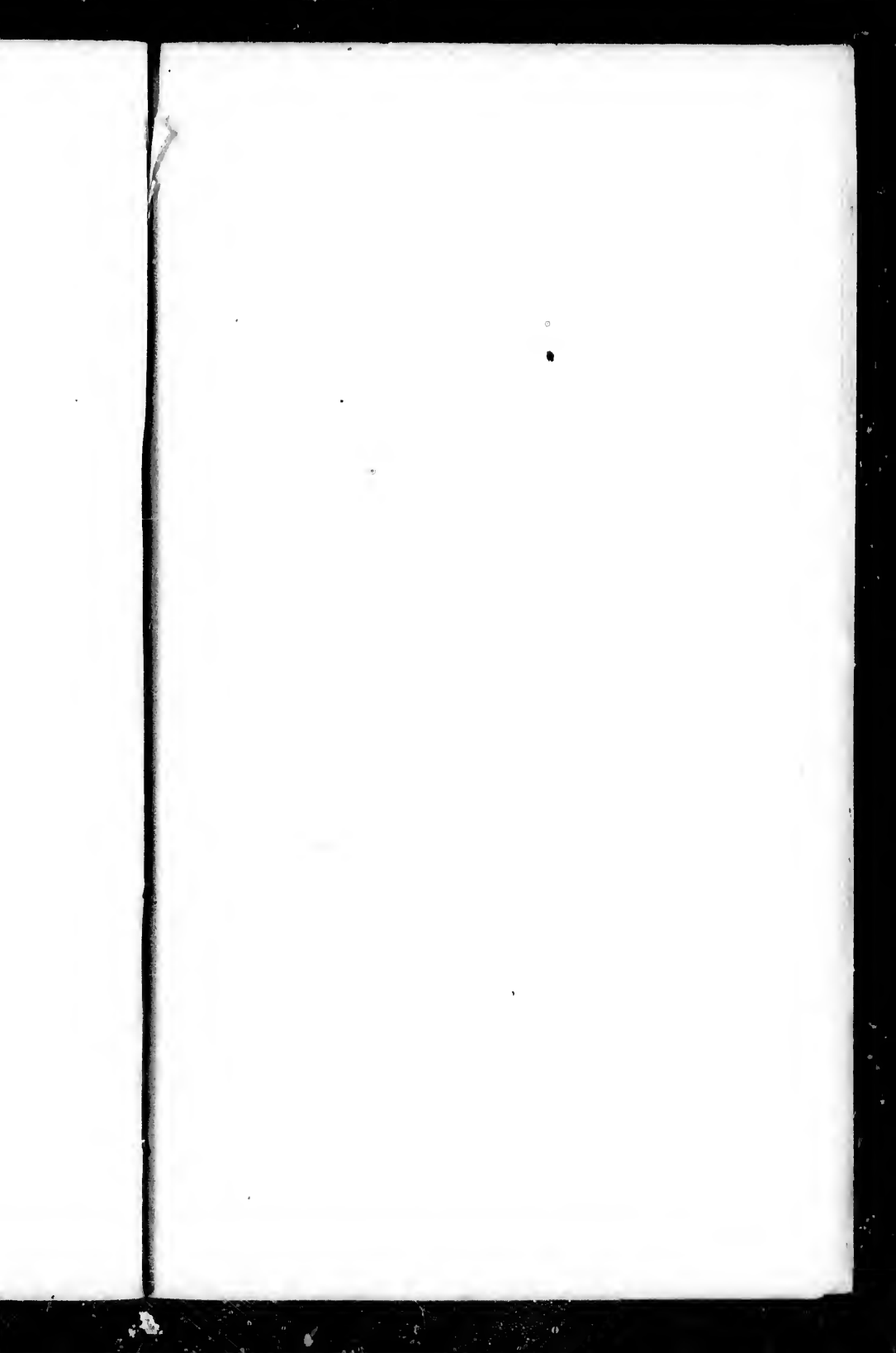
foudre où il veut, il seroit indigne des connoissances que le ciel lui a accordées dans les 30 dernières années. Occupés à faire taire ces dangereuses batteries et même à s'en rendre maître, que les Physiciens n'aillent point perdre courage. Ils sont déjà, pour ainsi dire sous le canon, et n'ont encore perdu qu'un seul homme.

Le remarquable avis suivant est pris d'une lettre de M. Pistoï, Professeur en Mathématiques de Siëne, à M. l'Abbé Rozier. Siëne, ville de Toscane, a une situation élevée, et les églises de même que les hauts bâtimens qui s'y trouvent ont de tout tems beaucoup souffert de la foudre. C'est ce qui fit concevoir aux Inspecteurs de l'église cathédrale et d'autres édifices publics la pensée, d'armer de barres et de conducteurs électriques le clocher de la dite église qui est un des plus beaux de l'Italie, la pointe de la façade principale, et la tour dans laquelle se trouve l'horloge; et de prévenir par là les reparations éternelles et les fraix qui en résultoient. Cette nouveauté fut en général assez bien reçue du peuple, parmi lequel se trouverent cependant quelques grogneurs incrédules, qui emportés par leur zèle allèrent jusqu'à donner à ces barres les noms de *barres hérétiques*. Tout le monde en attendoit cependant avec passion le succès. A la fin un orage s'étant élevé s'approcha le 18^{me} Avril 1777 à six heures du soir accompagné de tempête et d'une grosse pluie. Les gens qui demeurent à la grande place près de l'église fortirent de leurs maisons et de leurs boutiques pour voir ce que feroit la barre hérétique. Soudain la foudre accompagnée d'un véhément coup de tonnerre fondit sur la barre en forme d'une boule couleur de pourpre, descendit le long de la chainette électrique, et conduite par ce conducteur alla se perdre dans un petit bassin où on l'avoit dirigé. D'abord après on fit viser la tour par des gens experts, et on trouva qu'il n'y avoit absolument rien d'endommagé, pas même les

noissances
res années.
es et même
s n'aillent
r ainsi dire
qu'un seul

ne lettre de
e Siéne, à
cane, a une
e les hauts
s beaucoup
ncevoir aux
res édifices
conducteurs
i est un des
principale,
; et de pré-
es fraix qui
énéral affés
uverent ce-
ui emportés
s barres les
en attendoit
in un orage
à six heures
rosse pluie.
ace près de
rs boutiques
Scudain la
de tonnerre
couleur de
électrique,
dre dans un
après on fit
rouva qu'il
pas même
les





les to
entre
mer n
qu'on
effet
toire
tendr
qu'il
confi
encei
des d
ticle
les a
l'an
barre

A
électr
bienf
mât d
élevé
Zéni
vienn
mém
core à
placé
trait
peut i
les pe

Un
navig
sujet
notre
électr
parce
électr
mate

⊙tah

les toiles d'araignée qui s'étoient trouvées par-ci par-là entre le mur et le conducteur. On ne sauroit exprimer ni la joye que causa cet événement, ni les louanges qu'on donna à M. *Francklin* à cette occasion; et en effet c'est là un cas qui n'a point de pareil dans l'histoire de la Physique. Un peuple incrédule vient attendre pour lever ses doutes que le ciel confirme ce qu'il doit croire, et il obtient dans le moment cette confirmation qu'il desire; tout comme si dans l'étroite enceinte d'une salle d'audience on avoit porté à la fois des doutes, un appel, et une sentence décisive. L'article suivant ne fera pas mauvaise figure un jour dans les annales de la ville de Sienne: *Le 18me Avril de l'an 1777 notre église cathédrale fut préservée par une barre hérétique, de la foudre et de ses suites formidables.*

A l'égard des vaisseaux les barres et conducteurs électriques sont sans doute une invention des plus bienfaisantes, quand on réfléchit que dans l'Océan le mât du vaisseau est toujours pour longtems le seul objet élevé, et que par conséquent dans un gros orage au Zénith il y a plus de vraisemblance que la foudre vienne fondre sur le vaisseau, qu'il n'y en a dans les mêmes circonstances pour toute une ville. Il est encore à considérer que ce bâtiment est pour ainsi dire placé sur de la poudre, et que par conséquent un petit trait de foudre, qui ailleurs n'auroit fait aucun mal, peut ici détruire tout d'un coup et le bâtiment et toutes les personnes qu'il contient.

Une expérience particulière qu'ont faite les derniers navigateurs autour du monde, et qui est relative au sujet que nous traitons, mérite quelque attention de notre part. C'est qu'on ne place les conducteurs électriques sur les vaisseaux que lorsqu'on en a besoin, parce qu'il y a plusieurs manœuvres que la chaînette électrique empêcheroit. Aussi lorsqu'un jour un matelot venoit d'attacher, à l'approche d'un orage près *Otaheite*, le conducteur à la barre électrique, et qu'un
autre

autre étoit occupé à débarasser du cordage la chaînette conductrice, celui-ci reçut un coup violent, et le feu se glissa le long de la chaînette, sans causer le moindre dommage.

De quelques animaux Prophètes du tems.

Marque de PLUYE.

QUAND les oiseaux portent à coups fréquens le bec au mamelon du croupion et en expriment l'huile pour s'en lustrer les plumes, afin de se préserver contre l'humidité.

Quand les chiens s'inquiètent, courent çà et là, grattent, mange de l'herbe, (s'ils font cela quand il fait chaud, on doit vraisemblablement s'attendre à un orage) Quand les chats se peignent.

Quand les taupes s'empressent de fouir la terre.

Quand les poules chantent hors de propos, et sans que rien les y excite, et qu'ensuite elle vont se fourrer dans le poulailler.

Quand les pigeons se retirent de bonne heure de la campagne au colombier.

Quand les poules, les pigeons et autres oiseaux s'empressent de se baigner dans le sable.

Quand les hirondelles volent bas, et qu'au contraire les grues volent fort haut.

Quand les corbeaux croassent d'une voix claire, et s'attachent aux arbres.

Quand les corneilles battent des ailes, et fouillent avec le bec dans les plumes.

Quand le mâle de la petite grenouille verte des jardins coasse plus fort.

Quand les crapaux sortent abondamment de leurs trous.

Quand les fourmis travaillent assidûment; que les abeilles se hâtent de se retirer chés elles, et qu'elles ne s'en volent pas loin.

Quand les puces piquent plus qu'à l'ordinaire.

Quand les vers de terre sortent,

Les

la chaînette
t, et le feu
le moindre

tems.

fréquens le
expriment
, afin de se

nt çà et là,
la quand il
tendre à un

terre.
cos, et sans
nt se fourrer

heure de la
res oiseaux

au contraire

x claire, et

et fouillent

orte des jar-

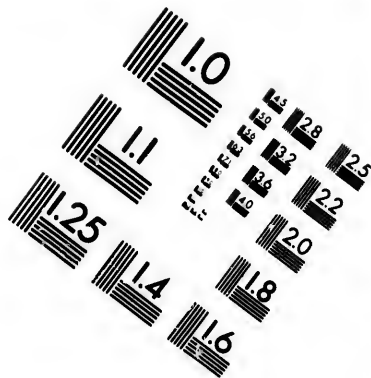
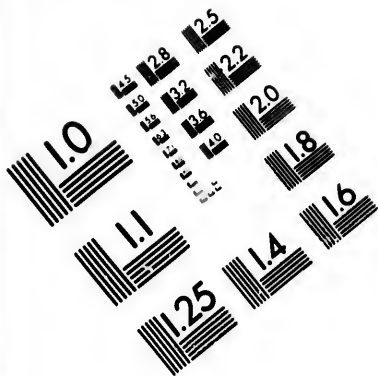
ent de leurs

nt; que les
et qu'elles

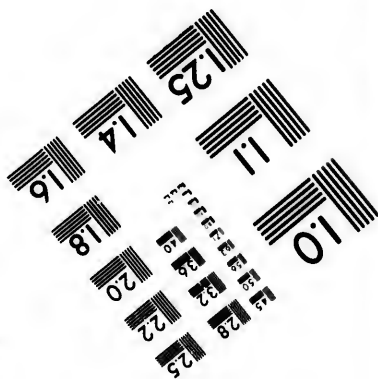
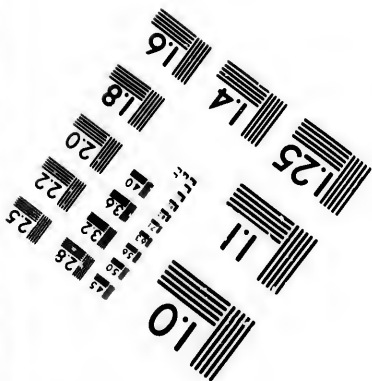
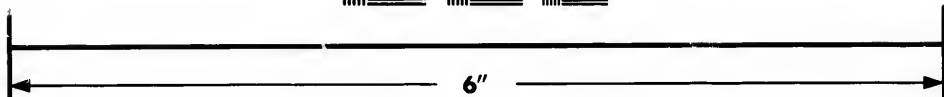
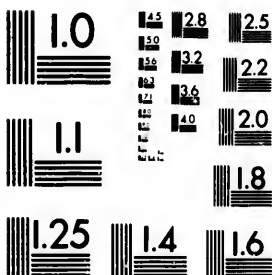
inaire.

Les





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

18
20
22
25
28
32
36
40

45
50
56
63
71
80

N
a tr
du
qua
épie
hab
est v
âni
L
mat
cessé
éver
Les
alor
son
pipe
gite
miel
ne fu
l'apé
de m
L
se no
son
des
couc
yeux
tion
font
tenc
aussi
sans
aux
cepe
mie

Les indicateurs du MIEL.

Monsieur Sparrmann, qui a accompagné le Docteur Forster dans son voyage autour du monde, a trouvé dans l'Afrique méridionale dans l'intérieur du pays à compter du Cap, deux animaux très-remarquables par la manière particulière dont l'un et l'autre épient le miel, et par l'usage que savent faire les habitans du pays de l'indication de ces animaux. L'un est un oiseau assez semblable au Coucou; l'autre un animal à mammelles, qui tient du Taïsson.

Le Coucou au miel (*cuculus indicator*) prend soir et matin son vol vers sa proie, et s'approche en criant sans cesse *tscher, tscher* des ruches d'abeilles sauvages, qu'il évente et découvre dans les arbres creux ou sous terre. Les Hottentots aussi bien que les Hollandois prennent alors garde au vol de cet oiseau, ils répondent même à son cri au moyen d'un sifflet fait exprès; il se laisse piper, et volant lentement devant eux il les conduit au gîte désiré. On laisse alors à l'oiseau une partie du miel qu'on enlève, mais ce qu'on lui en abandonne ne suffisant pas à le rassasier ne sert qu'à lui exciter l'appétit et à l'animer de nouveau à trahir les ruches de miel.

L'animal semblable au Taïsson (*Viverra mellivora*) se nomme *Ratel* dans le langage du pays, et n'exerce son métier qu'au coucher du soleil. Il observe le vol des abeilles qui se retirent, ou même la voix du coucou à miel, et tenant une de ses pattes devant ses yeux pour n'être pas ébloui du soleil, il suit la direction des abeilles vers leurs ruches. Pour de celles qui sont sous terre il en vient à sément à bout, car il s'entend à fouir et creuser la terre avec ses longues griffes aussi-bien que le taïsson. Ses efforts au contraire sont sans effet à l'égard des essaims d'abeilles qui s'attachent aux arbres, ou qui se nichent dans les troncs creux; cependant il ronge de dépit les arbres où il sent du miel, et les habitans de ces lieux savent aussi tirer
avantage

avantage de cette marque en cherchant du miel dans ces arbres ainsi rongés. D'ailleurs la nature a pré-muni le Ratel très avantageusement contre les atteintes des abeilles, en lui donnant un poil fort velu et frisé qui flotte tout négligemment autour de la peau de l'animal, et qui par là le met à l'abri des piquures des abeilles et même des morsures des chiens. Il est outre-cela fortement denté, et il a vie si coriace qu'on ne peut la lui ôter qu'en lui donnant un grand coup sur le nés, ou en le perçant d'une arme blanche, ou en le tuant d'un coup de feu.

La fête de l'ÂNE.

POUR célébrer la mémoire de la fuite de la Vierge Marie en Egypte, on choissoit dans le treizième siècle une jeune fille, la plus belle de la ville, on l'habilloit et la paroît le plus magnifiquement qu'il étoit possible, on lui mettoit un joli petit enfant mâle dans les bras, et on la faisoit monter ainsi ajustée un âne richement enharnaché. Ensuite dans cet équipage, et accompagné de tout le clergé et d'une multitude de peuple, on menoit l'âne chargé de la vierge dans l'église de la principale paroisse, où on le plaçoit à côté du grand autel. On célébroit pompeusement la messe, dont chaque partie, savoir l'Introît, le Kyrie, le Gloria, le Credo, se finissoit par le refrain drôlement édifiant de *Hmban, Hmban*. Si l'âne se mettoit à braire également le refrain lui-même, c'étoit d'autant mieux. La cérémonie finie le prêtre ne déclamoit point la bénédiction ou ne prononçoit point les paroles ordinaires; il se contentoit de crier trois fois comme un âne, et le peuple, au lieu d'entonner Amen, brayoît à l'instar du prêtre. Pour conclusion on entonnoit encore à l'honneur de Sire l'âne un hymne moitié Latin moitié François. En voici les deux premières Strophes;

Orientis

du miel dans
nature a pré-
re les atteintes
t velu et frisé
e la peau de
s piquures des
iens. Il est
coriace qu'on
rand coup sur
che, ou on le

de la Vierge
ans le trei-
belle de la
guifiquement
i petit enfant
ainsi ajustée
te dans cet
gé et d'une
chargé de la
se, où on le
t pompeuse-
ir l'Introit,
ar le refrain
Si l'âne se
ême, c'étoit
rêtre ne dé-
onçoit point
e crier trois
d'entonner
conclusion
e l'âne un
En voici les

Orientis

Or
Ad
Pul
Sar
C'e
u tro
ont
Alm
vent

D
ng c
iffan
es œu
ardie
aux
alem
tus e
acun
oien
Mi
met
obfo
fins

A I
c
Roi
ntena
re à
le v
oniff
de c

Orientis patibus	Hez, Sire Ane carchantez
Advontavit A sinus	Belle bouche rechignez,
Pulcher et fortissimus	Vous aurés du foin assez
Sarcinis aptissimus.	Et de l'avoine à planter.

C'est dans le glosaire de du Cange, Article Festum, au troisiéme volume page 424, que les curieux pourront lire cette Ode, à laquelle maintes piéces de l'Almanac des Muses François sont inférieures en invention.

Manieres particulieres de Doter.

DANS l'isle de St. Kilda, la plus avancée des Hébrides de l'Ecosse, la principale dot est un long cable, au moyen duquel les naturels du pays s'y laissant couler descendent des rochers, pour chercher des œufs et de petits oiseaux. Cette grosse corde est hardie et tressée de fortes peaux de bœuf et revêtue de peaux de brebis. En Islande où cette coutume est également introduite, ces cordes coûtent jusqu'à 20 bus en espèce, et il faut seize peaux médiocres pour chacune. Les anciens Lairds de la haute Ecosse desoient pour dot à leurs filles la moitié du butin de la Michel, parce que vers ce tems-là, à ce que disent les memoires qu'on en a, les nuits étoient assez longues et obscures pour aller dérober les vaches de leurs voisins.

Ancienne Etiquette de la Cour.

A La cour des anciens Rois de Galles, celui qui par des paroles ou par voyes de fait s'étoit attaqué le Roi, étoit obligé de lui donner un gobelet d'or contenant autant de boisson que le Roi pouvoit en boire à la fois. Le couvercle devoit être aussi large que le visage de sa Majesté, et le gobelet même avoir la largeur de l'ongle du pouce d'un paysan Gallois, et la hauteur de celle d'une coque de l'œuf d'une oie.

Remeda

Remede pour la COQUELUCHE.

Mélez un peu d'Ail dans de l'eau-de-vie, faite & chauffée, et frottez le dos de l'enfant avec ce mélange devant le feu, le matin et le soir pendant environ un quart d'heure, le second ou le troisième jour le Coqueluche s'apaisera, et l'enfant sera bientôt guéri.

A certain Cure for the CHINCOUGH.

Bruise some Garlic in Spirits, warm it and rub the Child's back with this mixture before the fire morning and evening for a quarter of an hour, on the second or third days the Cough will come off easy and the Child soon get well.

Principes de l'Honête Homme.

QUE deux fois on se rebaptise
 Ou que l'on soit débaptisé,
 Qu'étole au C l. Jean exorcisé
 Ou que Jean soit exorcisé
 Qu'il soit hors ou dedans l'église
 Musulman, Bracmane ou Chrétien,
 De rien je ne me scandalise
 Pourvu qu'on soit homme de bien.
 Je veux qu'aux loix on soit fidele,
 Je veux qu'on chérisse son Roy,
 C'est en ce monde assez, je crois;
 Le reste qu'on nomme la foi
 Est bon pour la vie éternelle.

M

XXX

F I N I S.

LUCHE.

saudevie, faité
t avec ce mélange
ndant environ un
me jour le Coque
ntôt gueri.

INCOUGH.

arm it and rub th
ore the fire morn
an hour, on th
come off easy an

omme.

aptise
otisé,
exorcise

l'eglise
hrétien,
se
bien.
it fidele,
oy,
rois;

elle.

M

XXX

S.

